



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 août 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 20 août 2021, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de me référer à la 8838<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité tenue le 18 août 2021, au titre de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : les technologies et le maintien de la paix ». Les déclarations des intervenants et des membres du Conseil seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité ([S/PV.8838](#)).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8838<sup>e</sup> séance, les délégations et entités ci-après ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est joint : Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Équateur, Égypte, Fidji, Finlande, Allemagne, Guatemala, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Kazakhstan, Népal, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Rwanda, Afrique du Sud, Suisse, Ukraine et Émirats arabes unis.

Ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité ([S/2020/372](#)), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et il y sera fait référence dans le document [S/PV.8838](#).

Le Président du Conseil de sécurité,  
(Signé) T. S. Tirumurti



**Annexe I****Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un instrument primordial pour assurer la paix et la sécurité internationales. Elles jouent un rôle de premier plan dans la promotion des processus politiques, la mise en œuvre de cessez-le-feu, la protection de la population civile, la promotion des droits humains et la fourniture d'aide humanitaire, tout en donnant de l'espoir aux personnes touchées par des conflits dans le monde entier.

Dans les faits, il apparaît que la complexité croissante des situations dans lesquelles les membres du personnel des opérations de maintien de la paix assurent leur mission les expose à des risques de plus en plus grands pour leur intégrité physique et mentale. Il est donc plus difficile pour ces missions d'accroître leur efficacité en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les menaces liées aux conflits ethniques, au terrorisme et à l'utilisation d'engins explosifs improvisés, aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), font courir des risques accrus aux forces de maintien de la paix des 12 opérations de maintien de la paix actuellement déployées.

Nous avons constaté avec inquiétude une augmentation alarmante du nombre de décès parmi les soldats et soldates de la paix au cours de l'année dernière et des premiers mois de 2021. Garantir la sécurité des membres du personnel en tenue qui risquent leur vie en servant sous la bannière des Nations Unies est crucial et doit être une priorité collective.

L'Argentine souhaite mettre particulièrement l'accent sur six facteurs qu'elle considère comme essentiels pour assurer la protection du personnel des opérations de maintien de la paix. Le premier est la nécessité de renforcer la formation en matière de sécurité et de sûreté, tant dans la phase préalable au déploiement que sur le terrain.

Le deuxième facteur est le besoin urgent de s'attaquer à l'utilisation d'engins explosifs improvisés, qui restent une source majeure de danger pour le personnel déployé.

Le troisième facteur à prendre compte est le fait que l'intégration de nouvelles technologies pour assurer la sécurité des personnes et des camps est considérée comme une composante essentielle de la lutte contre les menaces pesant sur le personnel déployé. Il est donc particulièrement important de garder à l'esprit que tous les pays ne sont pas sur un pied d'égalité, en matière de développement technologique et économique, pour acquérir le matériel adéquat, y compris pour la formation à l'utilisation de ces technologies sur le terrain. À cet égard, nous tenons à insister sur la nécessité de développer encore la coopération technologique dans les opérations de maintien de la paix, et ce, afin d'uniformiser la formation des Casques bleus et les capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. D'où la nécessité pour les États ayant réalisé des progrès technologiques de faire preuve d'ouverture en mettant ces progrès à la disposition de ceux qui en ont besoin. La volonté d'appliquer le principe de solidarité en la matière doit être réelle, tant au niveau de la phase préalable au déploiement que sur le terrain. Sans cette coopération, les progrès enregistrés dans le développement de la technologie qui sont susceptibles de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus sûres n'auront pas d'effets concrets sur le terrain.

Comme quatrième facteur à mettre en évidence, l'Argentine considère que l'assimilation d'une véritable culture de la responsabilité visant à mettre un terme à l'impunité des auteurs d'attaques contre des soldats et soldates de la paix est un élément essentiel pour leur protection et leur défense. Cette culture de la responsabilité doit permettre aux victimes d'obtenir réparation et servir de caisse de résonance afin de décourager toute conduite similaire.

Le cinquième facteur que l'Argentine souhaite souligner dans ce contexte est la nécessité d'améliorer l'appui médical sur le terrain, ainsi que les infrastructures et la formation du personnel, sachant qu'un nombre considérable de victimes à déplorer dans les opérations de maintien de la paix le sont du fait de problèmes de santé et de sécurité au travail.

Enfin, comme sixième et dernier facteur, l'Argentine souhaite insister sur l'importance de la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix afin d'en faire des environnements propices à ce que chacun et chacune puisse disposer des services médicaux dont il ou elle a besoin.

Le moment est venu d'intensifier nos efforts conjoints et d'assumer notre responsabilité partagée d'assurer la sécurité des soldats et soldates de la paix. L'Argentine est disposée à collaborer avec tous les États Membres pour apporter des contributions à cet effet.

## Annexe II

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Australie rend hommage à tous les Casques bleus qui ont perdu la vie ou ont été blessés et appelle à une meilleure application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre des soldats et soldates de la paix. La sûreté et la sécurité de nos Casques bleus, ainsi que des civils qu'ils sont chargés de protéger, doivent rester la priorité absolue.

L'Australie félicite l'Inde d'avoir accordé la priorité au thème transversal de l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix à l'occasion de cet important débat public du Conseil de sécurité de l'ONU sur le thème « Protéger les protecteurs : les technologies et le maintien de la paix », et d'avoir encouragé le Conseil à rester mobilisé en ce qui concerne l'incidence des technologies essentielles et émergentes sur la paix et la sécurité.

La technologie peut jouer un rôle central dans la résolution des difficultés et la lutte contre les menaces auxquelles sont confrontés les Casques bleus dans les opérations multidimensionnelles, en accélérant les progrès dans tous les piliers de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Les outils et capacités susceptibles d'améliorer les conditions d'exécution des mandats et les services sur le terrain, de limiter les attaques contre les soldats et soldates de la paix et de relever les défis systémiques sont nombreux.

Nous avons déjà constaté l'effet considérable de technologies comme les systèmes d'aéronef non habités, qui permettent d'améliorer l'appréciation de la situation et la préparation des missions. La technologie a également un rôle important à jouer dans le renforcement des systèmes d'alerte et de détection avancés. Elle peut améliorer la capacité d'une mission à protéger les civils, y compris à prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et les situations d'atrocité criminelle ainsi qu'à y répondre. L'Australie se félicite du lancement de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à exploiter pleinement les ressources et à soutenir la mise en œuvre de réformes plus vastes à l'échelle du système, comme la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.

Dans le même temps, ne perdons pas de vue que les technologies peuvent également être utilisées pour nuire. La communauté internationale doit faire preuve d'unité tant pour être en mesure de saisir les possibilités nouvelles que pour collaborer de manière transparente en matière d'atténuation des risques, notamment en développant l'aptitude à se servir des outils numériques au sein des missions afin de veiller à l'utilisation responsable des technologies et des données. Les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités vont gagner en importance, et le système multilatéral continuera de jouer un rôle clé dans la prise en compte et la définition de l'incidence des technologies.

L'un des enseignements tirés de la crise de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a été que nous sommes capables de travailler dans le domaine numérique et de continuer à collaborer à grande distance les uns des autres. L'an dernier, l'Australie a tiré parti de la technologie pour lancer une plateforme de formation en ligne aux opérations de paix à l'intention des pays indo-pacifiques fournisseurs de contingents. Elle investit également dans des solutions fondées sur la technologie, par exemple dans le déploiement d'un système de télémédecine et dans l'amélioration des capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés au sein des missions de maintien de la paix. Nous considérons la technologie comme un outil essentiel pour

---

évaluer les performances d'une mission dans son ensemble et soutenir une culture de l'amélioration continue.

L'Australie continuera de plaider en faveur de la transformation numérique pour faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La prise de décision des femmes et leur participation pleine et entière aux processus de maintien et de consolidation de la paix, sur un pied d'égalité avec les hommes, sont essentielles pour promouvoir la stabilité, la cohésion sociale et une paix durable.

Le succès de la transformation numérique des opérations de maintien de la paix dépendra de la solidité des partenariats et du pouvoir mobilisateur à tous les niveaux. Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul, l'Australie continuera d'accorder la priorité aux partenariats multilatéraux, interrégionaux et régionaux, à l'innovation et à la prise en compte de la technologie en tant que partie intégrante des opérations de paix et de l'édification d'une paix durable.

## Annexe III

### **Déclaration de la Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rabab Fatima**

Je félicite l'Inde d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, au cours du soixante-quinzième anniversaire de son indépendance, et d'avoir mené à bien les travaux du Conseil. Je la remercie d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui.

Je remercie aussi le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés complets et utiles.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues plus complexes par nature, posant de nouveaux défis aux soldats de la paix déployés sur le terrain. Les groupes armés deviennent de plus en plus dangereux grâce à l'accès aux nouvelles technologies et à de nouveaux équipements. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a accentué la complexité de la mise en œuvre des mandats par les Casques bleus.

Dans le même temps, la technologie peut permettre d'améliorer la qualité du maintien de la paix de plusieurs façons. Une utilisation efficace, innovante et responsable de la technologie sur le terrain peut contribuer à la mise en œuvre du mandat et garantir la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

À cet égard, nous considérons la nouvelle stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme une évolution bienvenue, qui facilitera la mise en œuvre des engagements de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous prenons note avec satisfaction d'autres initiatives importantes du Secrétariat, notamment la plateforme Unite Aware qui aide les personnels engagés en mission à améliorer leur appréciation de la situation.

Le Bangladesh a toujours été à l'avant-garde pour contribuer à la paix dans le monde. Depuis plus de trois décennies, il participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, depuis de nombreuses années, se classe régulièrement parmi les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nos soldats et soldates de la paix n'ont cessé de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux contextes en soutenant les efforts déployés par les Nations Unies pour rendre le maintien de la paix plus efficace et adapté à la finalité.

Le Bangladesh codirige avec l'Italie le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions, qui a pour mission d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'ONU pour le maintien de la paix. Nous sommes tout aussi déterminés à soutenir la mise en œuvre réussie de la stratégie relative à la transformation numérique. Le Bangladesh souhaite également évoquer son propre parcours vers un « Bangladesh numérique » dans les zones de mission.

Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions sur la technologie et le maintien de la paix.

Premièrement, l'utilisation de la technologie dans les opérations de paix peut contribuer à la mise en œuvre plus efficace des mandats, notamment en améliorant l'appui sur le terrain, la sûreté et la sécurité, et la protection des civils. Il est donc important d'intégrer les technologies, notamment numériques, dans les mandats de maintien de la paix. Pour autant, cette intégration doit se faire en étroite consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autres parties prenantes, notamment pour évaluer et combler les lacunes en matière de capacités.

Deuxièmement, l'utilisation des technologies peut considérablement améliorer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix, notamment en facilitant les communications en temps réel et en améliorant l'appréciation de la situation au sein de la mission. Elle peut également être utilisée pour les campagnes de sensibilisation, l'analyse des tendances et le renforcement du système d'alerte avancée, qui sont essentiels pour la protection des civils. À cet égard, le renforcement des capacités des soldats et soldates de la paix et la disponibilité des technologies les plus performantes et les plus récentes sont de la plus haute importance.

Troisièmement, l'utilisation de la technologie présente un potentiel considérable pour mettre un terme à la diffusion de la désinformation et de la haine. La technologie numérique, en particulier, peut être utilisée efficacement pour diffuser des informations positives sur la contribution des soldats et soldates de la paix dans la communauté locale, afin de lutter contre le sentiment anti-Nations Unies, qui se traduit souvent par des attaques contre le personnel de maintien de la paix.

Quatrièmement, la technologie est un outil essentiel pour réduire les répercussions environnementales des opérations de maintien de la paix. Nous pensons également que pour être durable et simple d'utilisation, la technologie doit être fiable et à bon rapport coût-efficacité. Il est important d'encourager les solutions locales et nationales aux menaces pour l'environnement et d'impliquer la communauté dans la gestion de l'environnement. À cet égard, encourager l'utilisation d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, sur le terrain pourrait marquer une étape importante.

Cinquièmement, tout en intégrant les technologies numériques, l'utilisation responsable des données devrait être l'une des premières priorités. Un mécanisme transparent et digne de confiance peut contribuer au renforcement d'une opération de maintien de la paix fondée sur les technologies modernes. À cet égard, la coopération et la coordination entre les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes sont essentielles.

Sixièmement, l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies nécessitent de nouveaux investissements. Le rapport coût-efficacité est également déterminant pour les projets durables. Nous devons donc réfléchir à la manière dont les nouveaux investissements et fonds seront gérés de manière à assurer le fonctionnement durable des projets technologiques, notamment par la hiérarchisation des ressources, qui est essentielle à cet égard.

Enfin, les technologies numériques peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en assurant une plus grande participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Elles peuvent également aider les Casques bleus sur le terrain à mobiliser la population, en particulier les jeunes, et à promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

L'utilisation des technologies numériques offre d'immenses avantages pour l'accomplissement des mandats de maintien de la paix. Cependant, la technologie seule ne peut pas faire tout ce qu'exige le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle ne fait que poser des bases, et un maintien de la paix davantage axé sur la technologie passera par une véritable volonté politique et par des partenariats renforcés entre les États Membres, en particulier entre les membres du Conseil de sécurité.

## Annexe IV

### **Déclaration au nom du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ronaldo Costa Filho**

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter la présidence indienne du Conseil de sécurité de l'ONU pour le mois d'août d'avoir organisé un débat aussi crucial sur l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain.

Le maintien de la paix a été, et reste, une priorité absolue pour le Gouvernement brésilien. En tant que nouveau membre du Conseil, le Brésil s'est engagé à conserver tous les aspects du maintien de la paix au premier plan de l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, la sécurité des Casques bleus est une priorité qui exige que le Conseil de sécurité reste vigilant et s'engage activement sur cette question.

En tant que coprésident du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus nouvellement créé (aux côtés de mes collègues de la Chine, de l'Indonésie et du Rwanda), j'ai eu le grand honneur de m'adresser au Conseil de sécurité le 25 mai pour souligner l'inquiétude du Groupe face à l'augmentation récente du nombre de Casques bleus tués du fait d'actes de malveillance commis ces dernières années.

Cette inquiétude n'est pas injustifiée. Tandis que l'environnement opérationnel dans lequel les soldats et soldates de la paix évoluent sur le terrain se complique, sous l'effet des conflits régionaux, des luttes ethniques, du terrorisme, de l'utilisation d'engins explosifs improvisés, sans parler de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), il n'est que normal que le Conseil de sécurité prenne les devants afin de minimiser les risques auxquels le personnel de maintien de la paix est exposé dans l'exécution des mandats qui lui sont confiés par cet organe même.

Il ne fait aucun doute que l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies peuvent constituer un outil puissant pour contrer les menaces pesant sur les soldats et soldates de la paix et pour contribuer à la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier la protection des civils. Certaines tâches peuvent être déléguées en toute sécurité à des instruments technologiques tout en épargnant des pertes et des souffrances au personnel militaire, au personnel de police et au personnel civil dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.

Toutefois, comme cela a été prouvé à maintes reprises, le progrès technologique est souvent une arme à double tranchant. Par conséquent, l'utilisation des nouvelles technologies doit faire l'objet d'une réglementation précise, d'un examen approfondi et d'une surveillance minutieuse afin de prévenir l'apparition du type de situations que le déploiement d'opérations de maintien de la paix cherche précisément à éviter, notamment les violations de la souveraineté nationale et le non-respect des dispositions de la Charte des Nations Unies. L'utilisation de drones aériens mérite une attention particulière de la part de toutes les parties prenantes – Secrétariat, missions sur le terrain, pays hôtes et pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police – tant du fait de son potentiel légitime que des risques supplémentaires que pourrait entraîner une mauvaise utilisation des nouvelles technologies.

Dans cette optique, il est primordial que le Secrétariat tienne les États Membres informés de l'utilisation des nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix. Autre aspect qui devrait être pris en considération par le Conseil : le fait que l'utilisation des nouvelles technologies ne doit pas entraîner le détournement

indésirable de ressources d'autres domaines critiques relatifs à la sûreté et à la sécurité des soldats et soldates du maintien de la paix.

**Annexe V****Déclaration du Représentant permanent de l'Équateur  
auprès de l'Organisation des Nations Unies, Cristian Espinosa**

[Original : espagnol]

Permettez-moi de féliciter à mon tour l'Inde pour la conduite des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août et pour l'organisation de ce débat dans le cadre du programme des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix.

Nous saluons la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en particulier la présentation de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous félicitons par ailleurs le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, Subrahmanyam Jaishankar, pour leur exposé.

Cette réunion est l'occasion d'aborder deux éléments centraux pour l'Équateur, à savoir, d'une part, les efforts de protection et de sécurité du personnel de maintien de la paix, et d'autre part, la rapidité du développement technologique, avec les défis et perspectives connexes.

Du fait de la grande importance que nous accordons à la sécurité et à l'efficacité des missions de maintien de la paix, nous avons coparrainé, le 30 mars 2020, la résolution [2518 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité dans laquelle nous faisons référence à l'élaboration par le Secrétariat d'une stratégie visant à promouvoir une utilisation plus intégrée des nouvelles technologies en vue d'améliorer les capacités du personnel et son appréciation de la situation.

Dans cette résolution, nous exprimons également notre vive inquiétude quant aux menaces que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Lors de la réunion organisée selon la formule Arria sur le thème « Protéger les Casques bleus : mettre un terme au déploiement d'engins explosifs improvisés contre les opérations de paix » organisée par le Kenya le 26 mars 2021 et coparrainée par l'Équateur, nous avons insisté sur la nécessité d'équiper les soldats et soldates de la paix de technologies adéquates.

Le débat d'aujourd'hui nous offre également la possibilité d'insister formellement sur nos conclusions soulevées lors de la réunion organisée selon la formule Arria du 17 mai 2021, concernant les effets des technologies émergentes sur la paix et la sécurité. Tandis que dans de nombreux contextes, les conditions sanitaires ont exacerbé les questions liées à la paix et à la sécurité, notamment en limitant l'accès humanitaire aux zones de conflit, les technologies numériques ont été bénéfiques pour minimiser l'interruption des processus visant à assurer le maintien de la paix.

Les solutions technologiques peuvent aider le personnel de maintien de la paix des Nations Unies à remplir plus efficacement son mandat dans des environnements complexes, notamment en facilitant l'adaptation à l'évolution de la dynamique des conflits.

La technologie peut améliorer les capacités d'alerte avancée et d'intervention rapide, renforcer la sécurité dans les camps et sur les convois, grâce à des connexions Internet stables et à des réseaux de communication intégrés, affiner le suivi et l'analyse des conflits, favoriser l'efficacité énergétique et réduire la pollution environnementale. Nous soutenons également la déclaration de la présidence énoncée dans le document [S/PRST/2021/11](#) du 24 mai 2021.

En tant qu'organisation, il nous incombe de veiller à maximiser les atouts de la technologie, y compris la technologie numérique, la cybertechnologie et la technologie des matériaux, pour nos propres activités. Nous ne gagnerons en efficacité que si nous sommes dotés des outils nécessaires pour relever les nouveaux défis en matière de sécurité. Il est de notre responsabilité de promouvoir et d'encourager le développement technologique en tant que facilitateur de la paix.

Nous nous félicitons, par exemple, de la décision de traiter la technologie et le développement des capacités médicales comme l'un des thèmes transversaux à débattre lors de la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, organisée à Séoul à la fin de l'année 2021.

L'action menée par le personnel de maintien de la paix est essentielle pour la mise en œuvre des trois piliers des Nations Unies, compte tenu des objectifs de protection de la population civile et d'instauration d'une paix durable.

Enfin, l'Équateur reconnaît que les missions de maintien de la paix modernes, si elles sont correctement équipées et bien protégées, permettent d'atteindre l'objectif de sécurité internationale et de protection de la population civile dans les zones de conflit et les zones fragiles. À cette fin, le renforcement des capacités en matière de justice et de responsabilité est également essentiel pour garantir que les crimes commis contre le personnel de ces missions ne restent pas impunis. L'Équateur a donc coparrainé le projet de résolution adopté ce jour en tant que résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.

## Annexe VI

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

L'Égypte joue un rôle de premier plan dans le système de maintien de la paix des Nations Unies, que ce soit en fournissant du personnel à la composante militaire et à la composante Police des missions de maintien de la paix, en contribuant à l'élaboration de politiques et de concepts ou en participant à la formation au maintien de la paix.

Depuis sa participation à l'Opération des Nations Unies au Congo en 1960, l'Égypte est l'un des plus grands soutiens des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Septième plus grand pays fournisseur de militaires et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec plus de 3 000 soldats et soldates de la paix en service, il est également le troisième fournisseur de forces de police. L'Égypte participe actuellement à six opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique (Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Soudan du Sud et Sahara occidental) en fournissant des unités militaires et unités de police régulières, des sous-officiers et des observateurs. En outre, elle est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à deux des opérations de maintien de la paix les plus dangereuses, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

L'Égypte, qui soutient le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, attache une importance particulière à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Elle a donc montré l'exemple sur ce front en intégrant, à ce jour, 85 femmes dans ses forces de maintien de la paix. Actrice efficace dans l'établissement de la paix et de la sécurité internationales, elle s'efforce assidûment d'accroître ses contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces contributions lui permettent de consolider son rôle de premier plan dans la résolution des conflits et l'instauration de la stabilité en Afrique.

L'Égypte est l'un des principaux partisans des efforts déployés pour réformer le système de maintien de la paix des Nations Unies. Lorsqu'elle a assuré la présidence de l'Union africaine, elle a exhorté les pays africains fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix et ceux qui accueillent ces opérations à participer activement à la mise en œuvre de l'initiative onusienne Action pour le maintien de la paix. À cet égard, en novembre 2018, elle a accueilli au Caire une conférence régionale de haut niveau qui a donné lieu à l'élaboration de la feuille de route du Caire sur l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptée en octobre 2020 en tant que position africaine commune sur le développement et l'amélioration des performances des opérations de maintien de la paix.

En outre, l'Égypte œuvre à l'ONU pour assurer la cohérence entre les efforts de maintien de la paix, d'une part, et les efforts de consolidation de la paix, de reconstruction et de développement post-conflit, d'autre part. Son Président de la République attachant une grande importance à la reconstruction et au développement post-conflit en Afrique, elle en fera une question hautement prioritaire durant son mandat à la présidence de la Commission de consolidation de la paix en 2021, conformément à la vision que l'Égypte a présentée dans la déclaration du Président

du Conseil de sécurité (S/PRST/2017/27), adoptée en réponse à une initiative que qu'elle a lancée lorsqu'elle était membre du Conseil.

En ce qui concerne les aspects opérationnels, le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix est l'un des principaux centres de formation, en particulier au niveau africain. Il dispense de nombreux programmes de formation visant à renforcer les capacités du personnel africain dans divers aspects du maintien de la paix, conformément aux normes les plus élevées et aux programmes de formation des Nations Unies. En janvier 2020, le Centre, en collaboration avec l'École nationale de police et le Service intégré de formation du Secrétariat de l'ONU, a organisé un atelier de formation à l'intention des commandants des unités de police constituées des missions de maintien de la paix des Nations Unies, qui a suscité une attention considérable dans les milieux du maintien de la paix au sein de l'Organisation.

En janvier 2021, le Ministère de l'intérieur a inauguré le Centre égyptien de formation aux opérations de maintien de la paix à l'École nationale de police. Ce Centre apporte un complément important aux capacités distinctives des différentes composantes du système égyptien de formation au maintien de la paix, y compris sa composante militaire, sa composante Police et sa composante civile, et renforce la position de l'Égypte en tant qu'actrice clé dans l'assistance et la formation apportées aux autres pays africains participant à des opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre des efforts continus visant à développer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à améliorer leurs performances, à réduire leur coût et à leur permettre de répondre aux évolutions des théâtres complexes sur lesquels elles opèrent, les Nations Unies tendent de plus en plus à remplacer les unités lentes et massives par des forces légères pouvant être déployées rapidement et dotées de capacités spécialisées (hélicoptères, unités de commando et de déploiement rapide, drones aériens de reconnaissance, équipes mobiles d'intervention médicale et équipes de police spécialisées). De plus, les technologies modernes peuvent être utilisées dans les opérations de maintien de la paix.

En conséquence, et compte tenu des évolutions techniques, la question de la sécurité et de la sûreté des forces a pris de l'importance, compte tenu de la nature complexe des conflits et du niveau de menace accru auquel sont confrontées les opérations de maintien de la paix, en particulier la MINUSMA, dont la situation présente un grand intérêt pour le pays du fait du grand nombre d'attaques qui ont été commises contre cette mission et des pertes en hommes, y compris des Casques bleus égyptiens, qu'essuient régulièrement ses contingents.

En conclusion, l'Égypte continuera d'entretenir activement des contacts bilatéraux avec les États Membres et le Secrétariat des Nations Unies dans le cadre du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, afin de faire pression pour l'adoption de mesures efficaces visant à promouvoir la sécurité et la sûreté des contingents, notamment en renforçant les capacités médicales dans les zones d'opérations, et à améliorer la capacité des missions en matière de collecte et d'analyse des informations.

## Annexe VII

### **Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Fidji se félicitent de la tenue de ce débat public du Conseil de sécurité sur l'important sujet de l'utilisation de la technologie dans le cadre du maintien de la paix. Le développement rapide de la technologie a transformé le fonctionnement des sociétés et reconfiguré la nature des conflits dans le monde.

L'environnement du maintien de la paix est devenu plus complexe que jamais, notamment du fait des innovations technologiques et de leur application sur les théâtres des guerres et des conflits. Ces innovations, tout en accentuant les difficultés auxquelles sont confrontés les soldats et soldates de la paix dans l'exercice de leurs fonctions, ouvrent par ailleurs de nouvelles perspectives vers un maintien de la paix plus efficace et plus sûr.

L'Organisation des Nations Unies est consciente que l'utilisation de la technologie aura des effets bénéfiques sur tous les aspects du maintien de la paix. En tirant parti de la technologie, les Casques bleus amélioreront leurs performances, seront plus réactifs aux menaces, sauveront des vies et rempliront leur mandat plus efficacement.

Les Fidji se félicitent des initiatives du Département des opérations de paix visant à intégrer les technologies pertinentes dans les opérations de paix. Il s'agit là d'un défi majeur pour les Nations Unies. Les coûts de financement, le renforcement des capacités, la protection des données et des systèmes et le suivi de l'évolution des technologies sont autant de difficultés que les États Membres devront relever. Pour de nombreux pays, et notamment les petits pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le défi sera de taille, au point qu'ils auront aussi besoin d'un appui technique.

Les Fidji souhaitent insister sur ce qui suit.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a présenté sa stratégie 2018 en matière de nouvelles technologies, qui fournit un cadre pour le système des Nations Unies. La stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies du Département des opérations de paix de l'ONU marque une étape vers la réalisation de cette stratégie globale. Celle-ci devra être soutenue par tous les États Membres grâce à un financement prévisible et au renforcement des capacités. Le Conseil de sécurité joue un rôle important en incluant la technologie associée au maintien de la paix dans son ordre du jour régulier et en appuyant son utilisation.

Les partenariats sont importants pour le financement et l'acquisition de la technologie ainsi que pour l'adéquation entre la technologie et les fournisseurs requis et les utilisateurs finaux. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne disposent pas de ressources suffisantes pour suivre l'évolution rapide de la technologie, et les grands pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont toujours à la traîne en matière d'utilisation de la technologie dans les opérations de paix.

Les Fidji se félicitent des initiatives telles que le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix et l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix, pour n'en citer que deux, qui visent à intégrer l'utilisation de la technologie dans les opérations de paix et à renforcer les capacités. Le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix joue un rôle important dans la coordination des partenariats. Les conférences des Nations Unies sur l'utilisation de

la technologie dans le cadre du maintien de la paix ont fourni à toutes les parties prenantes une tribune multilatérale pour fixer des objectifs, recenser les lacunes et réunir les partenariats nécessaires pour faire progresser l'intégration de la technologie dans le maintien de la paix.

La collecte, l'utilisation et la protection des données dans le cadre du maintien de la paix sont des questions sensibles, du fait de la nature multinationale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et peuvent empiéter sur la souveraineté du pays hôte. Il conviendra d'établir des directives à l'intention des missions sur le terrain et de tous les Casques bleus en ce qui concerne la collecte et la protection des données, et ces derniers devront les respecter. Les données recueillies dans le cadre d'opérations de paix ne doivent être utilisées qu'à des fins de maintien de la paix. Leur utilisation, leur protection et leur élimination doivent être conformes aux lois et normes internationales, ainsi qu'aux directives du pays hôte.

La technologie et ses produits introduits dans les missions sur le terrain devront être accessibles et disponibles pour tous les membres du personnel de maintien de la paix lorsque cela sera nécessaire, conformément aux fonctions de chacun. Les Casques bleus travaillent souvent dans des conditions difficiles et hostiles, isolés et loin des grandes infrastructures. L'inégalité d'accès et les restrictions injustifiées peuvent avoir des effets négatifs sur les performances, sur la sûreté et la sécurité et sur les mandats de mission. Les systèmes doivent être conçus pour être efficaces dans des environnements isolés et austères tout en étant conviviaux, réactifs et robustes.

L'utilisation croissante de la technologie et la progression de la connectivité accentuent également la vulnérabilité des opérations de paix des Nations Unies aux actes malveillants et délibérés s'appuyant sur les technologies de l'information et des communications. Les systèmes technologiques introduits dans les opérations de paix devront être robustes pour éviter les interférences, ce qui aura une incidence sur ces dernières.

Les Fidji contribuent au maintien de la paix depuis plus de 40 ans. Elles attachent une importance capitale à la sûreté et la sécurité de tous les Casques bleus. Comprenant que la technologie peut améliorer les performances, la sûreté et la sécurité mais aussi la protection de nos soldats et soldates de la paix.

Les Fidji continuent d'améliorer l'appui technologique apporté à leurs soldats et soldates de la paix et travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires bilatéraux au renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences en matière d'utilisation de ces technologies.

## Annexe VIII

### **Déclaration de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des pays nordiques – le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande – je souhaite remercier l'Inde d'avoir inscrit ce sujet important à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les pays nordiques sont de fervents partisans de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, et nous nous félicitons de l'accent renforcé mis sur l'intégration des nouvelles technologies sur le terrain, dans le contexte du maintien de la paix.

Les pays nordiques contribuent de manière constante, depuis le tout début, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La sécurité de nos Casques bleus reste une priorité fondamentale, car elle est également une condition préalable à l'accomplissement de la tâche et du mandat essentiels du maintien de la paix, à savoir, maintenir la paix et la sécurité internationales et protéger les populations locales contre les conflits et la violence.

Un maintien de la paix responsable, efficace et durable repose sur notre capacité à protéger les protecteurs.

L'intégration des nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix est impérative pour répondre aux menaces et difficultés émergentes dans les environnements opérationnels d'aujourd'hui. La technologie peut augmenter de manière significative la sûreté et la sécurité d'une mission, par exemple en améliorant l'appréciation de la situation, l'état de préparation et l'appui sur le terrain, y compris le soutien médical et logistique et la lutte contre les menaces que représentent les mines et les engins explosifs improvisés. À cet égard, il est essentiel de concentrer les efforts et les financements sur les nouvelles technologies pour améliorer les systèmes d'alerte avancée.

Les nouvelles technologies ouvrent de grandes perspectives ; elles permettent d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies. Dans le même temps, leur introduction doit être axée sur le terrain, prévisible et motivée par la satisfaction des besoins pratiques des utilisateurs finaux. Et elles doivent être assorties d'une amélioration des capacités et de la formation, d'autant plus que l'utilisation accrue des nouvelles technologies peut également créer de nouveaux risques pour les missions, notamment en tant que vectrices de menaces hybrides. Nous, États Membres, avons la responsabilité partagée de veiller à ce que les ressources et les capacités soient en phase avec les exigences des besoins actuels.

La valeur des nouvelles technologies (numériques) en matière de protection des civils et d'application du principe de responsabilité, notamment pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et traduire les auteurs en justice, est prouvée. L'utilisation des technologies numériques doit être conforme au droit international applicable, notamment au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Dans ce contexte, il est particulièrement important de respecter le principe « ne pas nuire » et de tenir compte des questions de genre. Les normes de comportement responsable fournissent aux États des orientations importantes en ce qui concerne l'utilisation des technologies numériques.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont largement considérés comme des multiplicateurs de risques et, dans de nombreux cas, des facteurs de conflits. Il est donc de la plus haute importance de recourir à des solutions durables et responsables dans l'exécution de chaque opération et de chaque mandat. Les pays nordiques encouragent l'utilisation des nouvelles technologies dans les contextes de maintien de la paix afin de réduire l'empreinte écologique des

missions et, dans la mesure du possible, d'améliorer la santé, la sûreté et la sécurité des communautés locales ainsi que du personnel des Nations Unies. Les pays nordiques promeuvent l'inclusion des risques que les changements climatiques font peser sur la sécurité dans l'analyse des conflits au niveau national et régional.

Le Plan d'action de coopération numérique et l'ensemble d'outils numériques de médiation en faveur de la paix fournissent un cadre et des recommandations utiles pour intégrer les nouvelles technologies de manière encore plus complète dans les programmes de l'ONU. Nous saluons également la nouvelle stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans la perspective de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Séoul cette année, les pays nordiques se réjouissent de pouvoir contribuer encore davantage à ce débat dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

## Annexe IX

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Allemagne salue l'initiative indienne d'organiser un débat public du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur le thème « La technologie et le maintien de la paix ».

L'utilisation des technologies modernes est en passe de devenir incontournable pour exploiter nos ressources de manière plus efficace afin d'atteindre les objectifs des missions, de mettre en œuvre les mandats (par exemple en ce qui concerne la protection des civils) et de protéger plus efficacement les soldats et soldates de la paix.

La sûreté et la sécurité de nos Casques bleus sont d'une importance capitale et ne sont pas négociables. Les technologies peuvent faire une différence tangible et contribuent à sauver la vie des soldats et soldates de la paix qui opèrent dans des environnements de plus en plus dangereux et sont exposés à des scénarios de menaces complexes. La protection des camps en fournit un exemple concret : ils nécessitent un niveau de protection de base pour contrôler le périmètre du camp et les zones alentour, et des technologies supplémentaires, comme un système de détection et d'alerte contre le tir indirect, contribueront à renforcer cette protection.

L'Allemagne protège l'espace aérien du Camp Castor et du camp géant des Nations Unies de Gao, au Mali, grâce à son système de ciblage et d'interception MANTIS (Modular, Automatic and Network capable Targeting and Interception System), améliorant ainsi la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel de maintien de la paix qui y sont déployés.

L'utilisation des technologies doit contribuer à l'accomplissement des tâches prescrites et contribuera l'acquisition d'une perception essentielle de la situation. Les systèmes d'aéronefs non habités modernes, comme les systèmes de drones aériens allemands Heron 1 déployés dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), sont des dispositifs de premier choix pour surveiller des zones étendues et souvent éloignées. Ces systèmes et d'autres technologies peuvent également contribuer à appuyer l'application du principe de responsabilité et à veiller à ce que les civils en situation de conflit armé ne soient pas mis en danger.

Le projet pilote onusien d'exploitation et d'analyse de mégadonnées tirées des émissions de radio cofinancé par l'Allemagne et les Pays-Bas et déployé au sein de la MINUSMA constitue un exemple supplémentaire de moyen permettant d'améliorer l'appréciation de la situation par la mission. Le suivi fondé sur des données des discours haineux et des appels à la violence dans les médias sociaux aux niveaux local, régional et national, les systèmes de détection lointaine basés sur l'intelligence artificielle et d'autres outils technologiques contribuent tous à une meilleure anticipation des risques et de la violence et, par conséquent, à accroître la sécurité tant des soldats et soldates de la paix des Nations Unies que des civils locaux sur les lieux d'intervention.

Pour pouvoir exploiter les possibilités et le potentiel des technologies, la formation des Casques bleus, en particulier aux technologies numériques, reste essentielle. Nous devons développer une compréhension commune de l'utilisation efficace des différentes formes de technologies et de leurs avantages respectifs pour les missions, mais aussi de leurs limites et des risques qu'elles peuvent comporter.

Dans le même temps, il est clair que le renforcement des capacités numériques et le déploiement de technologies de pointe dans les missions ne suffiront pas à créer un avantage en soi. Les structures doivent être alignées, les procédures optimisées et l'interopérabilité améliorée afin de créer les conditions préalables nécessaires à l'intégration complète des technologies modernes en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour l'exécution des mandats.

Dans ce contexte, l'Allemagne se félicite du lancement de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pierre angulaire d'une meilleure intégration de la technologie dans les opérations de maintien de la paix, et se réjouit du débat à venir sur la technologie en tant que thème transversal à l'occasion de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Séoul en décembre prochain.

## Annexe X

### **Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Guatemala remercie la délégation indienne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2021, d'avoir organisé ce débat public sur le thème « Protéger les protecteurs : la technologie et le maintien de la paix ». Nous en profitons pour remercier également les éminents intervenants pour leurs exposés.

Le Guatemala approuve le contenu de la note de cadrage distribuée par la délégation indienne, qui indique que les missions de maintien de la paix sont souvent sous-équipées, souffrant d'importantes lacunes, et qu'elles doivent faire face aux menaces des groupes armés, des criminels et des terroristes, dont beaucoup ont accès à des armes et à des technologies sophistiquées. On ne peut espérer d'aucune mission qu'elle réussisse dans les conditions actuelles complexes sans capacité d'innovation ni utilisation importante et efficace de la technologie.

La majorité des missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées dans des environnements complexes et à haut risque qui ont contraint l'ONU à mieux intégrer la technologie dans ses opérations sur le terrain. Cette intégration de la technologie permet d'améliorer l'appréciation de la situation et l'alerte avancée ou l'intervention rapide, de renforcer la sécurité des camps et des convois, de fournir un accès stable à Internet et aux réseaux de communication intégrés, ou encore de renforcer le suivi et l'analyse des conflits. Nous pensons que les solutions technologiques peuvent aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à mettre en œuvre leurs mandats dans des environnements complexes, en les aidant à s'adapter à l'évolution de la dynamique des conflits et en tirant parti de gains d'efficacité.

Le Guatemala estime que l'utilisation des nouvelles technologies est nécessaire et utile dans le cadre de l'exécution des mandats de maintien de la paix. Néanmoins, la technologie doit être mise en œuvre conformément aux principes et aspects énoncés dans les cadres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et en respectant pleinement les trois principes directeurs des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour exécuter le mandat de l'opération.

Le Guatemala constate une fois de plus avec inquiétude que le personnel de maintien de la paix continue d'être attaqué et que l'ONU continue de déplorer des victimes sur le terrain. L'amélioration de la protection et de la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix doit rester une priorité. À cet égard, nous nous réjouissons que des mesures soient prises pour améliorer l'analyse des initiatives des initiatives de sécurité, en prenant des décisions éclairées et opportunes sur les activités à mener et sur la manière de gérer les risques auxquels le personnel est exposé. Ces informations doivent être communiquées rapidement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. La sécurité du personnel des Nations Unies doit rester une priorité pour l'Organisation.

Les soldats et soldates de la paix ont été la cible d'attaques directes menées par des groupes terroristes. Le Guatemala réaffirme donc sa position : les missions de maintien de la paix ne sont pas conçues pour lutter contre le terrorisme. Nous continuons de nous interroger sur la portée et les implications que peuvent avoir les prétendues opérations de maintien de la paix musclé. Nous pensons que ce type d'opération dénature la fonction de base poursuivie, puisque les opérations de maintien de la paix ne sont ni pensées ni équipées pour imposer des solutions politiques par l'emploi continu de la force.

Le Guatemala estime que la communauté internationale dispose d'un espace important pour renforcer la mise en œuvre des trois piliers des travaux de l'ONU, en recourant à des actions concrètes qui auraient un impact direct et positif via la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité, à savoir fournir au pays hôte un accès complet à Internet, en tenant compte des effets sur le mandat lié à la paix et à la sécurité. Nous pensons que la technologie, en tant qu'outil stratégique, peut être utilisée pour renforcer la sécurité sur le terrain. Le personnel des Nations Unies, qui doit travailler dans des environnements éloignés et isolés, est confronté à de nombreux risques dont il n'a souvent pas été informé et dont le personnel du Siège ignore tout. À cet égard, le recours à des outils de communication et la bonne utilisation de la technologie peuvent aider à recueillir des informations en temps réel permettant au personnel des Nations Unies de se tenir informé des conditions de sécurité dans les différentes zones de mission ; ce dernier doit recevoir en temps opportun des informations actualisées sur la sécurité dans les zones de mission.

Le Guatemala estime que les systèmes d'alerte avancée peuvent être appliqués à tous les domaines où l'on craint une menace pour une population donnée, que ce soit de la part de groupes armés ou de criminels dont le but est de toucher des civils dans différents villages ou différentes communautés locales. Pour prévoir et prévenir les menaces futures et éviter la perte de vies humaines et de biens, le système, pour fonctionner de manière optimale, doit être intégré par la population à protéger et les pouvoirs publics chargés de lutter contre l'insécurité.

Enfin, le Guatemala souligne que, d'après les commentaires recueillis, l'utilisation de matériel de communication au sein des différentes missions de maintien de la paix souffre de déséquilibre et s'avère inégale, étant donné que certaines d'entre elles manquent d'équipements adéquats pour pouvoir communiquer efficacement. Dans certains cas, la couverture est inexistante du fait de l'obsolescence du matériel et de l'absence d'Internet, des limites en matière de communication tactique au sein des composantes de la mission et de la non-utilisation à pleine capacité de réseau de communication stratégique. Nous sommes convaincus que la marge dont dispose l'ONU pour améliorer cette question opérationnelle est importante.

## Annexe XI

### **Déclaration du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammad K. Koba**

Je tiens tout d'abord à remercier l'Inde d'avoir organisé le présent débat public.

Avec l'évolution du visage des conflits et l'apparition de nouveaux défis tels que l'utilisation d'engins explosifs improvisés, le terrorisme et les pandémies, l'environnement dans lequel sont déployés les Casques bleus devient de plus en plus complexe et périlleux.

L'augmentation récente du nombre d'attaques contre les soldats et soldates de la paix montre à quel point l'environnement actuel est dangereux. L'Indonésie salue le travail continu et le dévouement des soldats et soldates du maintien de la paix dans ces circonstances difficiles.

Pour faire face à ces défis qui ne cessent de croître, les Casques bleus doivent pouvoir exercer leur mandat de manière efficace, efficiente et sûre et, pour ce faire, être dotés de ressources adéquates.

Aussi, je souhaite vous faire part des points ci-après.

Premièrement, il est essentiel d'exploiter la technologie dans les opérations de maintien de la paix.

Pour répondre à la multiplication des défis auxquels nous sommes confrontés, les soldats et soldates de la paix doivent être capables de s'adapter et d'innover rapidement pour exécuter leur mandat.

Ce point est particulièrement important pour améliorer le renseignement et l'appréciation de la situation, la communication stratégique et la mobilisation de la population, l'utilisation de la technologie, et la sécurité et la santé au travail.

Nous appelons toutes les parties prenantes à renforcer la mise en œuvre et le partage des technologies émergentes dans les opérations de maintien de la paix, notamment pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

En outre, l'utilisation des technologies modernes pourrait également être bénéfique pour accroître la participation des soldates de la paix, conformément à la résolution [2538 \(2020\)](#).

À cet égard, la délégation indonésienne se félicite du lancement de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et attend avec impatience sa mise en œuvre.

Deuxièmement, en ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités, l'Indonésie est fermement convaincue que l'exploitation de la technologie exige également une formation adéquate à l'application effective et efficace de cette technologie dans les missions.

À cette fin, la formation préalable au déploiement et la formation dispensée en cours de mission sont essentielles pour préparer les soldats et soldates de la paix à tirer parti de toute amélioration technologique.

L'Indonésie souligne l'importance de renforcer le partenariat entre toutes les parties prenantes à la formation et au renforcement des capacités, notamment pour faciliter l'introduction des innovations technologiques sur le terrain.

Nous appelons donc le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat à renforcer la communication et le partenariat en ce qui concerne la diffusion des innovations technologiques au sein des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, il convient de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité des soldats et soldates du maintien de la paix : l'innovation technologique appliquée aux opérations de maintien de la paix doit systématiquement viser à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mission dans l'exécution de son mandat, tout en assurant la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

L'Indonésie, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, attache une grande importance à la sûreté et à la sécurité du personnel de maintien de la paix.

Nous réaffirmons l'engagement pris par la communauté internationale dans cette entreprise via la résolution [2518 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de l'Action pour le maintien de la paix. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus met aussi l'accent sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates du maintien de la paix, ce qui inclut de promouvoir l'application du principe de responsabilité.

L'Indonésie appelle toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces cadres face à l'évolution rapide des difficultés sur le terrain.

Nous pensons également que le dialogue reste essentiel dans l'effort commun que nous déployons pour mettre en œuvre ces cadres. Avec le Brésil, le Rwanda et la Chine, l'Indonésie a créé et coprésidé le Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus afin de renforcer le dialogue sur cette question.

Pour conclure, l'Indonésie souhaite réaffirmer avec force sa volonté de participer à l'engagement collectif visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix, notamment en tirant parti des avantages technologiques.

Les Casques bleus ont consacré leur vie à la cause de la paix et se sont sacrifiés pour elle. Leur sûreté et leur sécurité doivent rester notre priorité absolue.

## Annexe XII

### **Déclaration de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zahra Ershadi**

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été un outil essentiel pour la réalisation du tout premier objectif de l'Organisation, qui est aussi le plus important : « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

Malgré tous les défis connexes, cet outil doit continuer d'être utilisé tout en étant amélioré afin de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix suivent le rythme de l'évolution de la nature complexe du contexte de la paix et de la sécurité.

À cet égard, nous soulignons le rôle unique et crucial du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est l'unique forum des Nations Unies mandaté par l'Assemblée générale pour examiner de manière exhaustive la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sous tous leurs aspects.

Nous soulignons également que la mise en place de toute opération de maintien de la paix, l'extension du mandat des opérations existantes ou leur amélioration doivent être pleinement conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes fondamentaux qui ont été élaborés pour régir ces opérations.

À cette fin, il convient d'accorder une attention particulière au plein respect des principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de tous les États, mais aussi de non-intervention dans les affaires relevant essentiellement de leur compétence nationale, ainsi qu'à l'impartialité, au consentement des parties et au non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat.

L'Iran continue de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à garantir le déploiement d'efforts collectifs pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix afin de relever les défis urgents auxquels sont confrontés les acteurs des opérations contemporaines.

Nous insistons sur le fait que la formulation des politiques et la prise de décision à tous les stades des opérations de maintien de la paix, y compris en ce qui concerne la protection des forces de maintien de la paix, doivent être menées avec la participation active des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

L'utilisation des technologies modernes et le renseignement devraient servir à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, notamment des soldats et soldates de la paix. Dans le même temps, leur utilisation doit être examinée au cas par cas et doit respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres, ainsi que les principes fondamentaux du maintien de la paix, notamment le consentement de l'État hôte.

Nous soulignons également qu'il importe de définir les aspects juridiques, opérationnels, techniques et financiers liés à l'utilisation des technologies modernes, de manière inclusive et transparente, dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux adéquats. En tout état de cause, toute information recueillie

par des moyens technologiques sophistiqués doit être utilisée exclusivement pour l'accomplissement des mandats clairement définis de l'opération concernée.

La République islamique d'Iran a accueilli une opération de maintien de la paix des Nations Unies pendant plus de dix ans après la fin de la guerre de huit ans qui nous a été imposée à la suite de l'agression perpétrée par Saddam Hussein contre l'Iran. De même, à ce jour, les forces iraniennes ont participé à huit opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au cours desquelles quatre ressortissants iraniens ont perdu la vie. Nous sommes prêts à contribuer davantage aux opérations de maintien de la paix sur le plan logistique et militaire, en déployant des contingents, des observateurs militaires, du personnel de police et des civils.

## Annexe XIII

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie tient à remercier le Gouvernement indien d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. L'événement de ce jour est particulièrement opportun, puisqu'il a lieu en même temps que l'adoption de la résolution sur la protection des protecteurs, promue par l'Inde et coparrainée par l'Italie, et que la récente publication de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, lancée conjointement par le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

Il est indéniable que la technologie joue un rôle de plus en plus important dans notre société, qu'elle est un moteur important de la croissance sans exclusion, qu'elle remodèle les méthodes de travail et qu'elle redéfinit le concept de « sécurité ».

Dans des zones d'opérations de plus en plus complexes, où les Casques bleus sont confrontés à de multiples défis et à de graves menaces de la part d'acteurs qui ont souvent accès à des équipements de pointe, la technologie pourrait faire la différence en renforçant la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix et en leur permettant de s'acquitter de leur mandat de manière plus efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

L'Italie est le premier fournisseur de Casques bleus parmi les pays occidentaux et figure parmi les principaux contributeurs au budget du maintien de la paix. Nous jouons donc un rôle de premier plan pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix. Nous sommes fermement convaincus que les technologies, en particulier les technologies numériques, peuvent être des catalyseurs essentiels pour améliorer l'appréciation de la situation, approfondir la compréhension de la zone d'opérations par l'analyse, améliorer l'appui sur le terrain et rendre plus incisive la gestion des risques à plusieurs niveaux. La technologie peut également ouvrir la voie à une reconfiguration des missions de maintien de la paix sur le terrain, rendant leur présence moins visible, donc moins intrusive et plus acceptable pour les populations locales.

L'utilisation éprouvée de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix est l'exemple tangible des avantages potentiels découlant de la technologie et des équipements de pointe. Dans cette veine, l'Italie fournit régulièrement au Système de préparation des moyens de maintien de la paix des unités et des moyens précieux, comme des unités de manœuvre, en plus d'un certain nombre de compétences spécialisées et de facilitateurs, et des hélicoptères de manœuvre.

La technologie reste cependant une arme à double tranchant, à « manier avec précaution ». Nous sommes convaincus que les nouveaux outils technologiques, en particulier ceux qui permettent d'exploiter les données, doivent à tout moment être utilisés de manière éthique et déontologique, conformément aux directives des Nations Unies et au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

C'est pourquoi nous pensons qu'une formation adéquate des soldats et soldates de la paix est centrale. La familiarisation à la fois avec les équipements perfectionnés et avec les procédures visant à les utiliser de manière appropriée devrait constituer un élément crucial du programme d'études des soldats et soldates de la paix. Dans cet esprit, l'Italie, par le truchement du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation et des programmes bilatéraux spécialisés, est fière de fournir une

formation spécialisée aux Casques bleus et de mener des activités de renforcement des capacités dans le respect des droits humains.

Enfin, l'Italie copréside avec le Bangladesh le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions. Il s'agit là d'un autre domaine où favoriser une pollinisation croisée fructueuse entre les technologies émergentes et la durabilité environnementale et possible. La généralisation de l'utilisation de technologies non polluantes et d'énergies renouvelables afin de minimiser les répercussions des opérations de maintien de la paix sur les écosystèmes et les communautés locales fournirait un bon exemple de cette synergie.

## Annexe XIV

### **Déclaration du Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ishikane Kimihiro**

Je remercie la présidence d'avoir organisé cet important débat public.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité internationales. Aujourd'hui, les soldats et soldates de la paix sont déployés dans de nombreux environnements difficiles, et le Japon estime qu'il est primordial que toutes les parties prenantes, y compris les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les États Membres, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les pays hôtes, assurent leur sécurité et les aident à remplir leur mandat de manière plus efficace et efficiente. Pour ce faire, les technologies modernes doivent jouer un rôle dans le renforcement de leurs capacités.

Se contenter de fournir des moyens technologiques aux missions ou à ceux qui en ont besoin ne suffit pas pour en tirer le meilleur parti. Par ailleurs, toutes les parties prenantes sont tenues de veiller à ce que la technologie soit mise en œuvre conformément aux règles et politiques pertinentes, telles que les règles et règlements des Nations Unies, le droit international et les lois et règlements des pays hôtes. L'utilisation de la technologie doit s'inscrire dans une démarche centrée sur l'humain, et la dignité de chacun doit en toute circonstance être respectée. Le transfert illicite et le vol de technologies et d'informations liées aux technologies ne peuvent être tolérés. Il est donc essentiel que les États Membres contribuent au renforcement des capacités des soldats et soldates de la paix avant le déploiement, ainsi que celles des missions en général, pour optimiser le potentiel de la technologie.

À l'occasion de ce débat, en tant que fervent partisan des perspectives de formation et de renforcement des capacités pour améliorer la conduite des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble, je voudrais présenter deux exemples de bonnes pratiques du Japon.

#### **Formation et renforcement des capacités des soldats et soldates du maintien de la paix (École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix)**

Le Japon soutient résolument l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix depuis sa création, en 2015, dans le but de fournir une formation normalisée et adaptée à chaque mission. Jusqu'à présent, il a apporté une contribution volontaire totale d'environ 4,3 millions de dollars au budget de l'École, permettant ainsi de renforcer les systèmes de communication au sein des missions.

Les soldats et soldates de la paix ont des origines diverses, et lorsque l'ONU acquiert et intègre une technologie donnée dans les opérations au maintien de la paix, il est essentiel que tous les Casques bleus soient capables de la mettre en œuvre sur le terrain. Une formation standardisée est donc fondamentale.

Les considérations liées au genre doivent également être prises en compte dans la formation et le renforcement des capacités. La technologie étant de plus en plus souvent déployée sur le terrain, les soldats et soldates de la paix doivent avoir les mêmes chances d'acquérir les compétences nécessaires. Une partie des subventions du Japon soutient directement les activités de communication ciblant les femmes, auxquelles ont participé 177 femmes militaires et policières de 57 pays.

**Aide à la mise en œuvre de la technologie au sein des missions  
(projet de télémédecine)**

Outre la formation et le renforcement des capacités des soldats et soldates de la paix, il est également essentiel d'aider les missions à adopter les nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne la préservation de la vie et de la sécurité du personnel.

Réagissant rapidement à l'épidémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Japon a fait don de 1,5 million de dollars pour un projet de télémédecine lancé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ce don permettra à l'Organisation de planifier des projets pilotes d'application de la télémédecine dans certaines missions sur le terrain, ce qui ouvrira la voie à la mise en œuvre des solutions technologiques pour sauver la vie de soldats et soldates de la paix déployés dans des endroits reculés.

Ce projet devrait permettre à l'ONU de recenser les besoins d'autres missions en matière de télémédecine, ce qui conduira à une adoption plus large de la télétechnologie à l'avenir.

Afin de bénéficier de telles contributions et de réduire les lacunes dans l'utilisation de la technologie, nous souhaitons vivement que les partenariats entre l'ONU, les États Membres et les pays fournisseurs de contingents ou personnel de police soient encore renforcés. Par exemple, le programme de partenariat triangulaire comporte des dispositions systématiques visant à faciliter ce rapprochement, et il a aidé le Japon à apporter des contributions opportunes et pertinentes aux missions comme au personnel.

Pour conclure, le Japon estime que ces efforts, ainsi que d'autres, aideront les Nations Unies à intégrer la technologie dans leurs missions d'une manière qui permettra à l'innovation technologique de devenir un véritable catalyseur stratégique.

Nous nous tenons prêts à appuyer toutes les initiatives à cet égard.

## Annexe XV

### **Déclaration de la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la présidence indienne d'avoir attiré l'attention sur la nature changeante des conflits qui sont devenus plus violents, exigeant de nouvelles approches non seulement dans le règlement des conflits mais aussi dans la protection des Casques bleus et des Bérets bleus. Nous rendons hommage à tous les soldats et toutes les soldates de la paix qui ont sacrifié leur vie pour la noble cause de la paix.

Les mandats de plus en plus complexes et les environnements opérationnels extrêmement dangereux des missions de maintien de la paix exigent une refonte des stratégies dans tous les domaines : alerte avancée, échange de données du renseignement, reconnaissance terrestre et aérienne, armement pour la défense offensive et la légitime défense, communication et équipement de nuit, transport, unités hospitalières militaires de campagne et évacuation médicale, pour n'en citer que quelques-uns.

En général, les contingents nationaux en tenue sont déployés avec du matériel de communication ne permettant qu'une communication interne. Nous avons pourtant besoin d'une infrastructure modernisée qui facilite les communications d'un bout à l'autre de la chaîne de commandement avec les unités, les secteurs et les quartiers généraux des missions, afin de pouvoir apporter des réponses rapides.

Ces dernières années, les défis rencontrés sur le terrain ont pu être relevés grâce à la mise à disposition d'un éventail de solutions technologiques plus large. Il convient de noter que les exigences fragmentées et diverses de missions très variées, telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, sont désormais regroupées dans un accord plus structuré et plus formel.

Le Kazakhstan se félicite donc de l'initiative Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, officiellement lancée en 2014, qui ouvre de nouvelles perspectives en matière d'efficacité de l'engagement et de renforcement des capacités.

Le colloque international du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix organisé chaque année est l'événement principal de l'initiative et constitue une plateforme régulière précieuse à l'appui d'un engagement technologique de haut niveau entre l'ONU et les États Membres. Nous sommes heureux d'annoncer que le cinquième colloque international du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix s'est tenu à Nour-Soultan, au Kazakhstan, en mai 2019. Cette plateforme a permis de recenser les défis actuels du maintien de la paix, ainsi que les solutions technologiques correspondantes et les modalités d'établissement de partenariats entre divers pays fournisseurs de contingents.

Plusieurs évolutions importantes qui en découlent sont à noter.

Premièrement, l'appréciation plus fine de la situation, ainsi qu'un maintien de la paix fondé sur des données indispensables pour éclairer la prise de décisions de crise et à plus long terme, présente dans diverses composantes des missions. La gestion efficace du cycle des informations, conjuguée à l'utilisation des données pour l'analyse prédictive dans nos missions, est donc incontournable.

À cet égard, le Kazakhstan se félicite de la création de la plateforme technologique d'appréciation de la situation Unite Aware, qui saisit et présente les informations aux décideurs de manière intuitive, renforçant ainsi la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

Deuxièmement, la télémédecine, qui a fait l'objet d'une attention particulière à l'occasion du colloque du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix qui s'est tenu au Kazakhstan, fait actuellement l'objet d'un projet pilote de suivi, fruit des délibérations du colloque. La télémédecine est un outil précieux, qui permet de renforcer le soutien santé apporté aux unités déployées. Elle nécessite un dispositif d'appui assorti de prescriptions adéquates en matière de formation et de maintien à niveau des équipements de part et d'autre. Cette nouvelle approche permet de réaliser des économies considérables, de dispenser des soins médicaux à bon rapport coût-efficacité et de réduire le nombre d'évacuations coûteuses. Nous devons donc approfondir la recherche et aller plus loin pour mieux protéger la vie des soldats et soldates de la paix.

Troisièmement, l'initiative « UN Smart Camp », basée sur les recommandations du groupe de travail sur l'environnement et l'écoresponsabilité formulées lors du colloque du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, vise à garantir une meilleure qualité de vie et une meilleure protection de notre personnel sur le terrain. Elle traduit une quête d'excellence à tous les niveaux, et du terrain jusqu'au Siège. L'enjeu dépasse le souci de clarté de la vision et du mandat politiques. La haute performance globale passe par l'appui, l'équipement, la formation et l'utilisation de toutes les nouveautés scientifiques pour produire des effets positifs sur la protection des civils, la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix et la mise en œuvre de toutes les tâches prescrites, ainsi par l'instauration d'un cadre global permettant de veiller au respect strict du principe de responsabilité.

Le Kazakhstan est prêt à s'engager dans toutes les mesures multilatérales visant à intégrer les nouvelles technologies dans les conflits de plus en plus menaçants et meurtriers dans lesquels sont déployés les soldats et soldates de la paix.

## Annexe XVI

### **Déclaration du Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Amrit Bahadur Rai**

Permettez-moi de commencer par remercier sincèrement le Gouvernement indien d'avoir organisé ce débat public de haut niveau, sous sa présidence du Conseil de sécurité, sur l'importante question de la technologie et du maintien de la paix.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son exposé éclairant.

Nous vivons une époque où l'évolution technologique est spectaculaire : on innove dans les domaines de la technologie numérique, de l'intelligence artificielle, de la robotique, de la biotechnologie et des véhicules inhabités, entre autres, et ces innovations sont largement disponibles pour tous, y compris les incrédules.

La plupart des militaires d'aujourd'hui utilisent des systèmes d'armes autonomes, la cyberguerre, la robotique et l'intelligence artificielle. Cependant, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne bénéficient pas encore suffisamment de ces progrès technologiques. Il leur manque une large gamme d'outils technologiques qui les aideraient à maintenir la paix et à assurer la sûreté et la sécurité des populations qu'elles servent. En outre, la pandémie actuelle a révélé les fragilités des missions de maintien de la paix en ce qui concerne la santé et la sécurité des soldats de la paix eux-mêmes.

En tant que l'un des plus grands pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Népal est préoccupé par la complexité croissante des missions de maintien de la paix, dont les effectifs font face à des menaces asymétriques et non conventionnelles. La possibilité d'abus dans l'utilisation des inventions modernes est une autre facette constituant une menace pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La situation dans les zones de conflit est devenue plus précaire, plus risquée et plus difficile à gérer du fait des menaces non conventionnelles que font peser les criminels et les terroristes.

L'évolution de ces menaces exige des Casques bleus qu'ils soient plus agiles, plus réactifs, plus efficaces et plus sûrs d'eux en étant équipés de nouvelles technologies. Nous ne pouvons plus attendre d'intégrer l'innovation technologique dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elle est essentielle pour l'appréciation de la situation, la mobilité, la sûreté et la sécurité, le commandement et le contrôle, ainsi que pour l'adaptation écologique des missions de maintien de la paix. Les technologies modernes sont également utiles pour l'analyse des données, la collecte de renseignement, le suivi en temps réel de la situation, la neutralisation des engins explosifs improvisés et la réduction de l'empreinte écologique, entre autres. Les nouvelles technologies doivent être intégrées tant au niveau tactique que stratégique afin de protéger les Casques bleus et de renforcer leur capacité d'action et leurs résultats. Seuls un personnel et des missions mieux équipés sur le plan technologique sont à même de mieux protéger les civils et de remplir efficacement les mandats.

Le Népal appuie les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général. Nous soutenons aussi la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en cours de finalisation. Le Népal estime que la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul sur le thème transversal de la technologie et du renforcement des capacités médicales, sera un événement important pour le renforcement de notre partenariat visant à équiper nos soldats et soldates de la paix de nouvelles technologies.

Il est essentiel de nouer des partenariats solides et efficaces entre États Membres pour intégrer les technologies modernes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que nous fassions tous des efforts pour intégrer les technologies modernes, le fossé qui existe entre les « nantis » et les « démunis » est béant. Un grand nombre de membres du personnel de maintien de la paix proviennent de pays en développement qui se démentent pour pouvoir profiter des avantages des technologies avancées. Par conséquent, il est essentiel de renforcer le partenariat entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, l'ONU et les pays développés pour intégrer les nouvelles technologies, qui peuvent être un moyen important d'améliorer nos efforts collectifs, dans le maintien de la paix. Nous avons besoin d'un partenariat triangulaire amélioré pour renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police grâce au transfert de technologies et à la formation adéquate.

En conclusion, le Népal met l'accent sur le partenariat durable de toutes les parties prenantes afin de développer la capacité technologique des missions de maintien de la paix pour gagner en efficacité dans l'exécution des mandats. Notre collaboration est plus que jamais nécessaire pour combler les lacunes en matière de capacités, pour améliorer la conduite des opérations de maintien de la paix et pour faire en sorte que les populations que sert le maintien de la paix bénéficient des effets transformateurs. Le Népal s'engage à déployer tous les efforts possibles pour permettre à son personnel de maintien de la paix d'adopter les nouvelles technologies, en coopération avec toutes les parties prenantes concernées.

## Annexe XVII

### **Déclaration du Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Munir Akram**

Le potentiel de l'innovation et de la technologie moderne pour renforcer les activités de maintien de la paix des Nations Unies face à des défis croissants est immense. Qu'il s'agisse de répondre aux besoins fondamentaux des soldats et soldates de la paix, tels que l'accès à l'eau, à l'énergie et à la santé, ou d'améliorer la mobilité, les communications et la sécurité des camps, la technologie pourrait rendre le maintien de la paix plus sûr et donc plus efficace. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a encore accru la dépendance à la technologie via les technologies de l'information et des communications, la stabilité de la connexion à Internet et l'efficacité des systèmes radio interopérables devenant essentielles pour communiquer rapidement dans le cadre des opérations de paix.

#### **Conception de technologies propres au maintien de la paix**

##### *Améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils*

Tant le Conseil de sécurité que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix ont encouragé l'utilisation de technologies axées sur le terrain, fiables et à bon rapport coût-efficacité, qui répondent aux besoins pratiques des utilisateurs finaux. Il s'agit de concevoir des technologies propres au maintien de la paix qui améliorent la protection des soldats et soldates de la paix ainsi que la sécurité de la population locale.

##### *Améliorer l'accessibilité à l'eau*

Par exemple, les technologies sophistiquées axées sur le recyclage de l'eau, le captage de l'eau de pluie et l'utilisation efficace de l'eau améliorent l'accès à l'eau tant des soldats et soldates de la paix et que des communautés locales.

##### *Moderniser les technologies de soins de santé*

De même, les technologies de soins de santé sont des outils essentiels à la réussite des Casques bleus, en particulier ceux qui sont déployés dans des zones reculées. Les ambulances aériennes de haute technologie, la télémédecine par vidéo et le personnel médical bien équipé peuvent servir un double objectif : d'une part, réduire le nombre de victimes, de l'autre, remonter le moral des soldats et soldates de la paix en mettant en évidence l'application par les Nations Unies de leur devoir de protection de leur personnel.

##### *Améliorer la sécurité des camps et la protection des convois*

Il convient également de se concentrer davantage sur les solutions technologiques susceptibles de renforcer la sécurité des camps, la protection des convois et les capacités de consolidation de la paix des opérations de paix.

En tant que pays fournisseur de contingents actuellement déployés dans 8 des 12 missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan considère que l'amélioration du système médical sur le terrain est essentielle pour renforcer la conduite du maintien de la paix. Les principaux facteurs déterminants des interventions visant à sauver des vies dans les opérations de paix sont les évacuations sanitaires primaires et secondaires agiles soutenues par les moyens aériens correspondants, le niveau d'efficacité optimal des hôpitaux de campagne, le rattachement d'une équipe médicale à chaque convoi de patrouille à longue distance

et la participation du personnel médical à la planification des opérations, en particulier dans les missions à haut risque.

### **Accélération de l'introduction de la technologie de neutralisation des engins explosifs improvisés**

Ces dernières années, les mines et les engins explosifs improvisés sont devenus l'une des principales causes de décès en mission de maintien de la paix, la sophistication de ces attaques ayant fortement augmenté dans plusieurs opérations de paix. Pour relever ce défi pressant, les opérations de maintien de la paix devraient accélérer l'introduction de technologies de neutralisation des engins explosifs improvisés, comme les véhicules résistant aux mines, les brouilleurs d'engins explosifs improvisés et les radars à pénétration de sol. L'adéquation entre l'ampleur de la menace et les bonnes solutions technologiques pourrait améliorer la perception de la situation et faciliter une mobilité plus sûre des contingents, ce qui permettrait d'améliorer les performances tout en atténuant l'exposition aux risques.

Au fil des ans, le Pakistan a déployé un effort concerté, avec un succès notable, pour intégrer les technologies et les capacités de neutralisation des engins explosifs improvisés dans sa planification militaire. Nous avons créé une école de formation à la neutralisation des engins explosifs improvisés et une école de police spécialisée dans la manipulation des explosifs qui proposent des cours à la pointe de la technologie sur la détection et le désamorçage des engins explosifs improvisés, sur la collecte et l'analyse des preuves scientifiques et sur la conduite d'enquêtes après explosion. Fort de ces capacités, le Pakistan adjoint à ses compagnies de génie déjà déployées des sections de neutralisation des explosifs et munitions et des sections infrastructure verticale. Du fait de leur mobilité exceptionnelle leur permettant de réagir rapidement à toute menace ou situation en développement, ces sections apportent une valeur unique pour protéger la vie des soldats et soldates de la paix ainsi que celle de la population civile.

### **Assurance d'une utilisation responsable de la technologie**

Dans le récent document « Action pour le maintien de la paix Plus », on envisage à juste titre une structure de consolidation de la paix innovante et axée sur la technologie pour l'avenir. Sa réalisation nécessiterait de renforcer la confiance entre les différentes parties prenantes, notamment les États hôtes, les pays fournisseurs de technologies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. L'utilisation de la technologie pour collecter, stocker et consulter les données a toujours suscité certaines sensibilités et préoccupations. Une utilisation responsable de la technologie, qui respecte la souveraineté nationale et répond aux préoccupations en matière de confidentialité, pourrait accélérer l'intégration de solutions de pointe dans les opérations de paix. Nous recommandons donc que le système des Nations Unies étudie les possibilités d'établir un cadre inclusif relatif à la gouvernance des nouvelles technologies, y compris dans le domaine du maintien de la paix.

Le Pakistan soutient la mise en œuvre de nouvelles méthodes, de nouvelles technologies et de nouveaux modes de pensée dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, cette mise en œuvre devrait être placée sous le signe de la transparence et en consultation avec les États Membres, une approche préconisée dans le rapport 2021 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et dans d'autres documents clés de l'ONU sur les opérations de maintien de la paix, à l'instar du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

### **Exploitation de la technologie pour régler les différends et les conflits**

Conformément à cette approche, la technologie et l'innovation devraient être engagées pour améliorer les capacités des missions de maintien de la paix en matière de résolution des différends et des conflits et d'exécution des mandats. Elles ne devraient pas être utilisées comme de simples outils de promotion d'objectifs tactiques étroits ou être présentées comme une panacée pour surmonter les problèmes de paix et de sécurité. L'instauration d'une paix durable ne passe pas uniquement par l'amélioration des capacités techniques des opérations de paix, mais par un engagement politique motivé par une volonté solennelle d'agir en faveur de la prévention des conflits, des processus de paix et d'une solution politique juste aux conflits. L'une des conditions fondamentales à l'instauration d'une paix durable est de permettre aux soldats et soldates de la paix de remplir le rôle qui leur a été confié dans des environnements où la situation en matière de sécurité est précaire. Aucune nouvelle technologie n'apportera la paix si les Casques bleus sont privés de la possibilité d'opérer conformément à leur mandat.

### **Exploitation de la technologie pour appuyer les soldats et soldates de la paix**

De même, la technologie ne peut se substituer à des Casques bleus compétents et professionnels. Plutôt que de supplanter les ressources humaines dans les opérations de paix, la technologie doit constituer un complément à leurs capacités. Dans chaque mission, le déploiement d'un nombre suffisant de Casques bleus professionnels, dotés des compétences adéquates et des ressources correspondantes, devrait être notre priorité collective.

### **Promotion des initiatives vertes**

Pays fermement attaché à l'action climatique, le Pakistan se félicite de l'engagement en faveur des « solutions vertes » énoncées dans le rapport de cette année du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Les initiatives écologiques combinées à des pratiques économes en ressources dans les missions sur le terrain peuvent contribuer à réduire les coûts, à améliorer l'autosuffisance et la résilience et à transmettre un héritage positif aux populations locales.

L'expérience du Pakistan montre que les solutions fondées sur la nature aux défis environnementaux peuvent créer des emplois, favoriser l'adaptation écosystémique et soutenir la reprise économique face à la pandémie de COVID-19. Les effets catalytiques de ces initiatives vertes pourraient alimenter le programme plus large de consolidation de la paix des Nations Unies centré sur le développement durable et la lutte contre les causes profondes des conflits.

### **Mise en place de partenariats**

À l'avenir, le Pakistan continuera de fournir des ressources essentielles, telles que les unités d'aviation utilitaire, les unités de communication par signaux et les sociétés de génie, ainsi que des solutions de terrain abordables visant à assurer un déploiement rapide, en particulier des unités d'infanterie. Nous sommes impatients de renforcer cette contribution par des projets de partenariat innovants, tant avec le Secrétariat qu'avec les États Membres, afin de mettre au point des solutions à bon rapport coût-efficacité et sur mesure pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La prochaine conférence ministérielle préparatoire sur le maintien de la paix, organisée conjointement par le Pakistan et les Pays-Bas en octobre de cette année, consacrera une session à la technologie numérique et à l'innovation, ouvrant ainsi la voie aux promesses attendues lors de la conférence ministérielle de Séoul.

**Réduction de la fracture numérique**

En tant que pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, nous tenons également à souligner le fait que la formation et le renforcement des capacités joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre sans heurts de la stratégie numérique des Nations Unies. Les cadres de formation soutenus par l'ONU, tels que le programme de partenariat triangulaire et le mécanisme de coordination souple, pourraient se concentrer sur le renforcement des capacités de formation autosuffisantes des États hôtes et des pays contributeurs de contingents ou de personnel de police. L'aide à l'élaboration d'un cadre national de formateurs, la fourniture et l'amélioration du matériel de formation ou le renforcement des capacités nationales en matière d'utilisation d'équipements sophistiqués de haute technologie sont des domaines qui nécessiteraient une attention et une priorité constantes. Le renforcement des capacités nationales permettrait certainement d'optimiser l'utilisation efficace et efficiente des technologies modernes dans ce domaine.

## Annexe XVIII

### **Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions les éminents intervenants pour leurs précieux exposés de ce matin et saluons la diffusion parmi les délégations du document sur la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui nous invite à réfléchir au caractère essentiel de l'intégration de l'utilisation de la technologie dans les activités visant à consolider la paix et la sécurité internationales.

L'utilisation de la technologie dans les opérations de maintien de la paix est plus importante aujourd'hui que jamais, car sans un progrès technologique en phase avec les évolutions actuelles, la capacité de réalisation des objectifs susmentionnés, qui sont autant de principes qui revêtent un intérêt particulier pour la communauté internationale, est sérieusement compromise.

Dès le lancement des premières opérations de maintien de la paix, les forces déployées par les Nations Unies ont bénéficié d'une supériorité technologique considérable sur les menaces auxquelles elles étaient confrontées, or ces dernières années, cette avance technologique sur les groupes violents s'est réduite.

Aujourd'hui, les forces de maintien de la paix doivent pouvoir s'appuyer sur une technologie plus performante pour leurs opérations militaires et policières, qui doit contribuer au respect des exigences en matière de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique, de respect du droit et de responsabilité sociale, entre autres. Le respect de ces exigences est indispensable pour s'attaquer à ces problèmes en s'appuyant sur une structure permettant d'œuvrer en harmonie avec les populations vivant dans les zones où opèrent les détachements multinationaux.

Pour les forces que nous déployons dans ces opérations, il est essentiel de renforcer la surveillance et l'analyse des conflits via la mise en œuvre systématique de technologies permettant de traiter plus efficacement les données relatives à des scénarios potentiellement violents, afin de fournir des alertes en temps utile aux centres de décision politiques et d'adopter des mesures visant à prévenir le déclenchement, la propagation ou l'escalade d'éventuels conflits.

Il a été démontré que l'utilisation de technologies sophistiquées par ces forces favorise la formation et le renforcement des capacités, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID 19), où du fait de l'accélération de sa propagation, les médias virtuels et les plateformes technologiques sont devenus des outils particulièrement précieux pour renforcer les capacités et former les soldats et soldates de la paix partout dans le monde.

L'utilisation intensive de la technologie médicale, qui a permis d'améliorer l'efficacité des services de santé, y compris dans les missions les plus isolées, et de réduire considérablement la mortalité et la morbidité du personnel déployé dans les missions de paix, en est aussi un bon exemple.

L'amélioration des capacités en matière d'enquête criminelle et d'application du principe de responsabilité grâce à la reconnaissance faciale, à la surveillance électronique ou à la consultation de bases de données, entre autres, est un autre apport important de la mise en œuvre de nouvelles technologies dans ces opérations. La technologie actuelle fournit d'importants outils pour détecter et recenser les comportements criminels susceptibles de porter préjudice à la population civile ou aux contingents des Nations Unies. Ces technologies augmentent la capacité de

surveillance et permettent de rassembler des éléments de preuve solides afin de porter ces affaires en justice.

Pour finir, je tiens à préciser que le Pérou souscrit aux propos tenus jusque-là dans la mesure où l'utilisation de technologies innovantes contribuera à l'amélioration tangible de la coordination et du déploiement des missions de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'au renforcement de la sécurité du personnel de maintien de la paix en ce qui concerne notamment la surveillance des camps et des convois ou la neutralisation des engins explosifs improvisés et des véhicules sans pilote, réduisant ainsi l'exposition au risque de notre personnel en évitant de le contraindre à se rapprocher des environnements violents à forte probabilité d'occurrence ou à y pénétrer.

## Annexe XIX

### **Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Pologne remercie l'Inde d'avoir organisé ce débat important et opportun. Nous exprimons également notre reconnaissance au Secrétaire général António Guterres pour sa précieuse intervention.

Le maintien de la paix demeure l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et de la sécurité internationales. Les Casques bleus opèrent souvent dans des environnements où les conditions de sécurité sont complexes et où ils font face à des menaces asymétriques. Si le maintien de la paix évolue constamment pour relever de nouveaux défis et mettre en œuvre des mandats multidimensionnels, il nous incombe de renforcer les mesures préventives afin de faire face aux nouveaux risques et aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité.

Dans son rapport de 2015, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix insiste sur la nécessité de veiller à l'adoption effective de technologies adaptées au terrain à l'appui des opérations de paix et affirme que la technologie et l'innovation sont essentielles pour garantir l'incidence réelle des opérations de paix actuelles et futures des Nations Unies. Dans cet esprit, la Pologne soutient pleinement l'appel à mieux intégrer l'utilisation des technologies pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix.

Tout en gardant à l'esprit les défis et perspectives découlant de la mise en œuvre de la technologie et de l'innovation au sein des opérations maintien de la paix, nous devons faire progresser les technologies axées sur le terrain, fiables et efficaces. Il est particulièrement important d'étudier comment l'utilisation de la technologie peut améliorer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix, renforcer leur santé et leur bien-être, appuyer la sécurité et la gestion des abris et des camps, ainsi que renforcer les capacités d'alerte avancée et de protection des civils.

Nous sommes nous aussi convaincus que la performance opérationnelle et la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix sont étroitement liées. Il est primordial que les missions de maintien de la paix fassent évoluer leurs capacités et leurs systèmes afin de rester agiles et efficaces. Dans cette optique, la Pologne souligne qu'il est important de tirer parti des technologies pertinentes pour améliorer l'appréciation de la situation, renforcer l'appui sur le terrain et faciliter l'exécution des mandats. Nous insistons également sur la nécessité de combler les écarts de capacité entre pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière d'utilisation des technologies.

Nous affirmons que l'appréciation de la situation est essentielle pour l'autoprotection, mais aussi pour la protection des populations civiles. Les technologies numériques permettent de saisir et de traiter plus systématiquement de grandes quantités de données, de renforcer le suivi et l'analyse des conflits et de contribuer ainsi à la prise de décisions plus rapides et plus éclairées.

Les problèmes rencontrés dans les missions de maintien de la paix qui découlent des déficits technologiques, notamment dans les domaines de l'appréciation de la situation, de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates de la paix et de la protection des civils, auront un effet croissant sur l'efficacité des missions et opérations des Nations Unies dans le monde entier. Par conséquent, la Pologne prend acte de la nécessité de fournir des équipements et des technologies modernes aux soldats et soldates de la paix tout en soulignant que de nombreux États Membres possèdent déjà ces capacités et sont prêts à les déployer.

Malheureusement, dans certains cas, les forces de maintien de la paix se heurtent à la résistance des États hôtes, qui se montrent réticents au déploiement de certains types d'équipements et de technologies. C'est pourquoi il est crucial que le Secrétariat, le Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes concernées travaillent en étroite collaboration avec les autorités des États hôtes au renforcement de la compréhension et de l'acceptation de l'utilisation des capacités pertinentes. Assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, des forces de maintien de la paix et des civils doit rester une priorité pour tous les États Membres. Gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un effort commun, la Pologne souligne la responsabilité première des États hôtes à cet égard.

La Pologne estime que l'application des nouveaux outils technologiques au maintien de la paix peut contribuer à faire une réelle différence sur le terrain. Elle soutient donc pleinement les efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

## Annexe XX

### **Déclaration de la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Portugal remercie l'Inde d'avoir organisé ce premier débat public sur la technologie et le maintien de la paix, qui sera certainement propice à l'échange de bonnes pratiques et à la mise au point d'orientations sur l'utilisation de la technologie dans les opérations de maintien de la paix.

Nous espérons que ce débat public marquera l'ouverture de discussions structurées sur ces questions et aboutira sur une compréhension commune doublée d'un consensus. La définition d'une vision sur l'utilisation des évolutions technologiques d'aujourd'hui et de demain et le recensement de leurs limites sont des points fondamentaux qui seront au cœur de notre action ces prochaines années.

Les technologies émergentes peuvent représenter à la fois des perspectives et des risques pour la paix et la sécurité. D'une part, elles peuvent engendrer des faiblesses dans les aspects liés à la sécurité et les aspects économiques, politiques, culturels et sociaux des opérations de maintien de la paix. D'autre part, elles peuvent changer la donne en améliorant la performance des opérations de maintien de la paix et la mise en œuvre efficace des mandats dans des contextes de conflit complexes. L'utilisation de technologies modernes et d'innovations peut également contribuer à préserver et à maintenir la vie sur le terrain tout en réduisant l'empreinte écologique des missions.

La technologie peut également accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix, grâce à une prise de décision mieux informée et plus rapide, à l'amélioration des processus de suivi, d'évaluation et de communication de l'information, au renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel de maintien de la paix, à l'amélioration de la formation et du renforcement des capacités des contingents et des civils, ainsi qu'au recensement des tendances dans l'utilisation des technologies par les parties au conflit.

Dans les opérations de lutte contre le terrorisme, les mégadonnées, les outils analytiques de pointe et l'apprentissage automatique peuvent également améliorer les capacités de renseignement et de reconnaissance, ainsi que l'analyse et la prédiction du comportement des terroristes.

Pour faire en sorte que la technologie favorise l'amélioration des performances dans les opérations de maintien de la paix, nous devons continuer de mettre au point des dispositifs d'application du principe de responsabilité visant à mesurer les résultats plutôt qu'à suivre les facteurs intermédiaires. De nombreuses opérations de maintien de la paix ont également commencé à mettre en œuvre le système complet d'évaluation de la performance, un outil de planification opérationnelle qui vise à mieux évaluer l'incidence des missions et à intégrer des informations sur cette incidence dans les processus de planification.

La valeur ajoutée du caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix, où des civils, des militaires et du personnel de police sont déployés dans le cadre d'un même mandat et dans une même structure, exige une planification et une coopération plus intégrées afin de permettre la pleine utilisation du personnel et des capacités technologiques dont disposent les missions.

L'appréciation de la situation est essentielle pour accomplir les tâches prescrites, en particulier pour surveiller les auteurs d'actes de violence lorsque leurs tactiques visent à commettre des violences contre des civils. Un cycle de l'information et du renseignement qui prévoit de collecter des informations sur le contexte d'une menace,

d'analyser ces informations, de communiquer l'analyse au personnel clé et d'exploiter cette analyse pour mettre au point la planification et éclairer la prise de décision permet d'affiner la perception de la situation. Il convient d'améliorer et de rationaliser les systèmes de partage d'informations et de gestion des données des missions afin de combler les lacunes opérationnelles.

L'utilisation des mégadonnées, des outils analytiques de pointe et de l'intelligence artificielle peut faire bénéficier les missions de maintien de la paix de systèmes de commandement, de contrôle et de communication plus performants et plus robustes, mais aussi de processus de planification sophistiqués basés sur la perception de la situation grâce à un système d'alerte avancée sur les risques et les possibilités d'action et sur des informations pertinentes et actualisées sur les menaces.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent pouvoir se déployer et se redéployer rapidement au sein d'une zone de mission dans un minimum de temps. Pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, les missions de maintien de la paix doivent être en mesure d'agir rapidement pour acquérir, valider et fusionner des éléments d'information provenant d'un large éventail de sources librement accessibles afin de mieux apprécier la situation, d'accroître la sécurité et de soutenir la prise de décision pour réagir dans les meilleurs délais conformément au protocole de l'ONU. Les nouvelles technologies peuvent également jouer un rôle à cet égard, les drones aériens et la détection des signaux contribuant à affiner la perception de la situation et à renforcer les systèmes d'alerte avancée des missions de maintien de la paix.

Il convient néanmoins de souligner la nécessité de réglementer ces nouvelles technologies et de veiller au respect des droits humains. Outre les considérations morales et éthiques qui découlent de certaines évolutions technologiques, l'utilisation des technologies émergentes doit tenir compte du respect des obligations découlant du droit international existant, en particulier du droit humanitaire international. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance de la mise en œuvre de principes directeurs, tels que ceux qui ont été recommandés par le Groupe d'experts gouvernementaux et qui ont trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

**Annexe XXI****Déclaration du Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, Cho Hyun**

Je remercie le Président d'avoir convoqué la réunion de ce jour sur un sujet aussi important et pertinent. En effet, l'amélioration des capacités technologiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est devenue une priorité urgente pour nous tous. La publication de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est un autre exemple éloquent. Le personnel de maintien de la paix opère dans des environnements de plus en plus hostiles, et il est de notre responsabilité commune de les équiper de meilleures technologies.

À cet égard, nous saluons le rôle joué par le Conseil de sécurité pour attirer davantage l'attention sur cette question vitale. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption de la résolution sur l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les soldats et soldates de la paix, que la République de Corée a fièrement coparrainée. En tant que pays hôte de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Séoul en 2021, la République de Corée a souligné l'importance de cette question et estime que cette résolution contribuera à renforcer le maintien de la paix en réaffirmant notre engagement collectif à promouvoir le principe de responsabilité pour les crimes commis contre les soldats et soldates de la paix.

Dans ce contexte, je souhaite à présent souligner les trois points ci-après.

Tout d'abord, la transformation numérique des opérations de maintien de la paix n'est pas une option, mais une nécessité. Les acteurs hostiles utilisent des technologies sophistiquées de manière complexe. Nous assistons également à une tendance inquiétante à la multiplication des campagnes d'informations fausses et trompeuses contre les opérations de maintien de la paix sur les médias sociaux. Dans le même temps, les technologies ont permis aux groupes armés de faire peser des menaces physiques plus meurtrières, visant les Casques bleus et les missions de maintien de la paix. Tenus de faire face à cette réalité et de nous adapter le plus rapidement possible, nous avons besoin de meilleurs systèmes d'équipement et d'installation, tels que la solution de visualisation « UN Smart Camp », pour protéger les Casques bleus et garantir la bonne exécution des mandats. C'est pourquoi je demande au Conseil d'envisager d'intégrer le déploiement des technologies dès la phase de conception des missions de maintien de la paix.

Ensuite, la mise en œuvre est la clé. La meilleure stratégie est celle qui est mise en œuvre. En ce qui concerne la stratégie relative à la transformation numérique, nous devrions également commencer à nous pencher sur le soutien politique, sur le financement et sur les ressources nécessaires pour mener à bien cette stratégie. Dans cette optique, la République de Corée tient à réaffirmer son soutien politique indéfectible à la phase de mise en œuvre et rappelle à tous que la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, organisée à Séoul en décembre, peut constituer une plateforme inestimable pour témoigner de notre volonté politique et galvaniser un appui considérable.

Enfin, le maintien de la paix est essentiellement un effort collectif, et l'intégration de la technologie dans les opérations de maintien de la paix l'est encore plus puisqu'elle exige un partage des responsabilités et un partenariat renforcé entre les États Membres et le Secrétariat. La transformation technologique des opérations de maintien de la paix nécessite une approche sur plusieurs fronts, notamment en faisant évoluer les mentalités et en assurant la fourniture des équipements nécessaires.

Personne ne peut y parvenir seul, qu'il s'agisse d'un pays fournisseur de contingents, d'un contributeur en capacités ou du Secrétariat. À ce titre, nous devons forger un partenariat durable et solide entre tous les acteurs du maintien de la paix. Pour sa part, la Corée met en avant la technologie, ainsi que le renforcement des capacités médicales, comme l'un des thèmes transversaux de la prochaine Conférence ministérielle afin d'encourager la prise d'engagements concrets et la conclusion de partenariats synergiques.

Je voudrais, pour clore mon propos, souligner encore l'importance de la Conférence, où les États Membres auront une occasion inestimable d'explorer les moyens de collaborer et de contribuer à faire progresser la mise en œuvre de la technologie dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La République de Corée invite cordialement les États Membres à participer au processus en prenant des engagements tangibles cette année. Nous prendrons contact individuellement avec chacun d'entre vous pour assurer le suivi et discuter de vos engagements pour l'avenir.

## Annexe XXII

### **Déclaration de la Mission permanente du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions l'Inde pour l'organisation du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protéger les protecteurs : la technologie et le maintien de la paix ». Nous remercions également tous les intervenants de leurs exposés éclairants. Le Rwanda attache une grande importance à la protection des Casques bleus, qui est une composante essentielle des mandats de maintien de la paix.

Au cours des dernières décennies, l'environnement du maintien de la paix est devenu de plus en plus hostile, comme en témoigne l'augmentation du nombre de décès de soldats et soldates de la paix. Les menaces vont des actes hostiles aux pandémies, en passant par les accidents et les catastrophes naturelles, entre autres.

Alors que nous nous engageons dans la lutte contre ces diverses menaces, nous devons exploiter tout le potentiel de la technologie numérique pour la protection des Casques bleus comme des civils qu'ils ont pour mission de protéger.

La nature évolutive des actes hostiles contre les Casques bleus et les civils exige l'utilisation de technologies telles que les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour affiner l'appréciation de la situation afin de détecter et d'anticiper les attaques des auteurs de troubles, ainsi que la capacité d'analyser les signes avant-coureurs, de collecter des renseignements en temps réel pour prendre des décisions plus éclairées et d'adopter des mesures préventives en temps opportun pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix, des civils et de leur mandat.

Sur plusieurs théâtres où les Casques bleus sont déployés, les outils et plateformes technologiques sont de plus en plus utilisés par des forces négatives pour désinformer les communautés locales et propager des messages haineux, y compris des messages visant les soldats et soldates de la paix. Dans un contraste saisissant, en tant que parties prenantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons pris du retard dans l'utilisation de ces outils et plateformes technologiques pour contrer la désinformation et fournir aux communautés locales des faits vérifiés. Une utilisation appropriée des technologies et plateformes numériques pourrait contribuer de manière significative à la promotion de la paix, de la culture et du dialogue comme moyens de résoudre les conflits et de contrer les messages de haine. Pour ce faire, il faudra investir dans la fourniture d'une connectivité Internet, afin de réduire la fracture numérique et de fournir des compétences numériques aux Casques bleus et aux communautés clés auprès desquelles ils sont déployés, en particulier les jeunes. Internet, les compétences numériques et les plateformes numériques sont des outils de premier plan dans le nouvel environnement opérationnel du maintien de la paix.

Tout cela devrait ouvrir la voie à un environnement des missions de maintien de la paix connecté, qui permette de faire face de manière efficace et efficiente aux problèmes de santé, aux catastrophes naturelles et anthropiques et aux actions hostiles contre les Casques bleus et les civils.

Enfin, si nous sommes tous convaincus que la technologie devrait aider les missions à exécuter leur mandat, à mesurer les performances et à favoriser l'application du principe de responsabilité dans le cadre du maintien de la paix, le Rwanda est fermement convaincu que sa mise en œuvre doit respecter pleinement la souveraineté du pays hôte. L'utilisation de la technologie dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies doit être guidée par le respect de la vie privée, des limites éthiques et des lois du pays hôte.

## Annexe XXIII

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation remercie tout d'abord la Mission permanente de l'Inde d'avoir organisé cette réunion pour souligner le rôle essentiel de la technologie dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La révolution technologique mondiale se poursuit, tout comme les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment parce que les guerres et les conflits évoluent vers de nouvelles réalités et qu'avec l'utilisation des technologies modernes apparaissent de nouveaux défis.

Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général António Guterres pour ses observations liminaires.

En tant que pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, l'Afrique du Sud est bien consciente de la nécessité de faire progresser l'utilisation de la technologie, qui s'inscrit dans le cadre de l'évolution des menaces pesant sur la sécurité et des conditions de terrain dangereuses pour les soldats et soldates de la paix, évolution accentuée par les ramifications de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). L'Afrique du Sud aimerait souligner les points suivants :

1. La nécessité impérieuse de l'alerte avancée et de la collecte et de l'analyse de l'information/du renseignement dans le cadre du maintien de la paix.
2. La nécessité d'un soutien accru aux soldats et soldates de la paix pour atténuer les attaques grâce à une formation et à un renforcement des capacités appropriés, y compris en ce qui concerne les engins explosifs improvisés, ainsi que les menaces provenant des nouvelles technologies, notamment les technologies intelligentes.
3. La nécessité d'adopter des technologies de pointe dans le domaine des soins de santé.
4. La nécessité de nouer des partenariats.

Nous souhaitons réaffirmer que l'Afrique du Sud soutient pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui vise à relever les défis systémiques auxquels le personnel des opérations de maintien de la paix est confronté, et que nous soutenons également pleinement l'importante stratégie relative à la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à promouvoir le recours aux technologies dans plusieurs domaines de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment la performance, la sûreté et la sécurité, la politique, la protection et la consolidation de la paix. L'approche adoptée dans cette stratégie, axée sur l'action et les objectifs et assortie d'un calendrier clair, constitue une excellente feuille de route pour faire progresser notre objectif commun de mieux intégrer les technologies dans le maintien de la paix, tout en atténuant les risques.

Nous devons par ailleurs admettre, comme l'ont fait plusieurs intervenants aujourd'hui, qu'une augmentation de la capacité technologique s'accompagne de nouveaux risques d'utilisation abusive de cette technologie. Ce constat appelle l'élaboration de principes, de lignes directrices et de politiques sans équivoque à même de garantir que les nouvelles technologies sont utilisées dans le strict respect du droit international applicable, y compris le droit des droits humains.

Nous savons l'importance de la technologie en matière d'alerte avancée, de renseignement dans les opérations de maintien de la paix et de collecte et d'analyse

d'informations pour protéger les protecteurs. L'Afrique du Sud salue également l'efficacité du service de renseignement pour le maintien de la paix en matière de protection des civils et enjoint les Nations Unies à rechercher la collaboration et le consentement des États hôtes lorsqu'elles entreprennent de telles activités sensibles.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la poursuite des meurtres et de tous les actes de violence contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies et nous appelons les États hôtes à demander des comptes aux auteurs de ces crimes odieux. Nous condamnons également l'utilisation accrue d'engins explosifs improvisés dans les attaques contre les soldats et soldates de la paix et appelons à l'unité pour trouver et mettre en œuvre une approche technologique susceptible d'être rapidement déployée, afin d'atténuer cette menace croissante et mortelle pour nos Casques bleus.

L'amélioration des capacités d'appréciation des situations et d'alerte avancée a une incidence directe sur la sûreté et la sécurité sur le terrain. Par exemple, le 25 avril 2021, des roquettes et des mortiers ont été détectés avant leur impact sur le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à Kidal. Cette détection rapide a permis au personnel de se réfugier dans des bunkers, contribuant à sauver des vies. Il existe néanmoins des cas dans lesquels les missions de maintien de la paix sont sous-équipées et présentent des carences majeures en matière d'équipement et de formation, subissant de ce fait de graves menaces de la part de groupes armés, de criminels et de terroristes, dont beaucoup ont accès à des armes et des technologies sophistiquées. Il est donc important que les membres du personnel en tenue déployés disposent d'un équipement approprié et bien adapté à l'environnement de la menace. Dans ce contexte, il est impératif que l'ONU s'associe à l'instruction et à l'entraînement préalables au déploiement, afin d'améliorer le niveau de formation des contingents.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le sixième colloque onusien du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix sera organisé par l'Afrique du Sud au cours du premier semestre 2022. Les préparatifs de cet événement qui se tiendra à Pretoria vont bon train. Les détails concernant la logistique et les dates seront communiqués en temps utile.

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) nous rappelle avec force que des soins de santé adéquats sont essentiels pour protéger les protecteurs et accroître leur efficacité opérationnelle. Les technologies en matière de soins de santé sont importantes pour garantir que les soldats et soldates de la paix puissent accéder à des soins médicaux propres et de qualité lorsqu'ils sont déployés dans des zones reculées. L'un des principaux problèmes auxquels les troupes sont confrontées est la grande distance qui sépare les installations médicales dans les régions où sont menées les opérations de maintien de la paix. Il est important de fournir à chaque unité de maintien de la paix des trousseaux de traumatologie de haute qualité comprenant les dernières technologies en matière de soins d'urgence, afin de pallier les grandes distances entre les installations médicales. Un personnel médical hautement qualifié doit être déployé dans chaque région où opèrent les soldats et soldates de la paix, et il convient de former le plus grand nombre possible de membres du personnel à prodiguer leurs propres soins d'urgence lorsqu'ils se trouvent dans des lieux reculés.

Notre dernier point consiste à insister sur l'importance des partenariats, en particulier entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous continuons de constater les effets bénéfiques du partage des bonnes pratiques, de la formation et du renforcement des capacités entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, ainsi qu'entre les groupes régionaux et les centres de formation.

Pour conclure, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Leur détermination et leur dévouement ont sauvé des dizaines de vies et continuent de le faire en cette période sans précédent, et nous leur devons une grande gratitude pour leurs efforts.

**Annexe XXIV****Déclaration de la Mission permanente de la Suisse  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie l'Inde pour ce débat et les intervenantes et intervenants pour leurs contributions.

Un Casque bleu perdu, c'est toujours un de trop. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, nous l'a rappelé lors du débat public fin mai. Le personnel déployé dans les missions de paix accomplit un travail inestimable, tout en s'exposant aux risques inhérents à ces missions. Le nombre de victimes reste inacceptable. Tous nos efforts pour protéger ceux qui protègent les autres sont nécessaires.

La Suisse salue la publication de la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes confiants qu'elle contribuera à une utilisation plus efficiente et efficace des technologies et une meilleure mise en œuvre des mandats des missions de paix. Il est donc primordial que le Conseil de sécurité reconnaisse la contribution des technologies pour renforcer le maintien de la paix et prenne en compte les éléments suivants :

1. L'utilisation de technologies peut améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Elles contribuent notamment à prévoir et détecter les menaces, améliorent la coordination et l'analyse du renseignement, aident à faire face à la désinformation et rendent les opérations plus performantes. Toutefois, les nouvelles technologies peuvent également être utilisées à des fins néfastes et poser un risque pour les missions de paix. Par exemple, si un mini-drone peut être un vecteur d'engins explosifs improvisés contre les forces onusiennes, il peut également être utilisé pour le sauvetage de personnel. À cet égard, une entreprise suisse a développé le premier drone de recherche et de sauvetage résistant aux collisions dans le but de rechercher des victimes dans des endroits difficiles d'accès. Le Conseil devrait considérer pleinement les bénéfices des nouvelles technologies tout en atténuant leurs risques.

2. Le principe consistant à « ne pas nuire » est crucial : les technologies doivent être développées et utilisées dans le plein respect du droit international. Pour bien fonctionner, les nouvelles technologies s'appuient souvent sur une importante collecte de données. Or, ces mêmes données peuvent être utilisées de façon abusive. À cet égard, la Suisse, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires travaillent dans le cadre de la Humanitarian Data and Trust Initiative en vue de garantir une utilisation responsable des technologies, et particulièrement des données, dans le domaine humanitaire. Le développement de principes clairs pour l'utilisation responsable des technologies, comme prévu par la nouvelle stratégie, est donc essentiel et devrait prendre en compte les expériences faites dans d'autres domaines.

3. Le développement des capacités des Casques bleus peut grandement profiter d'une utilisation appropriée des technologies modernes. Il est important de mieux sensibiliser les troupes à l'utilité et l'utilisation des nouvelles technologies afin de permettre leur absorption rapide et efficace sur le terrain. À cette fin, la Suisse contribue notamment aux travaux du Secrétariat en vue de la digitalisation des modules de formation de base préalable au déploiement. Le Conseil devrait reconnaître le rôle d'une formation qui répond aux exigences de l'ère numérique ainsi que l'expertise des États Membres dans ce domaine.

L'utilisation de nouvelles technologies est essentielle pour la sûreté et la sécurité du personnel engagé dans les missions onusiennes. Toutefois, celles-ci ne pourront avoir l'effet escompté que lorsque les conditions-cadres de ces missions, telles que le cadre normatif, l'infrastructure, la logistique et la formation, seront assurées. Quand elles sont utilisées à bon escient, les technologies modernes peuvent faire une vraie différence. La Suisse, en tant que candidate au Conseil de sécurité, continuera à s'engager pour l'utilisation responsable des nouvelles technologies et pour renforcer la paix par l'innovation.

**Annexe XV****Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer ma gratitude à la présidence indienne du Conseil de sécurité pour avoir pris l'initiative d'aborder la question des défis et perspectives découlant de la mise en œuvre de la technologie et de l'innovation dans les opérations de maintien de la paix.

L'Ukraine est un pays fournisseur de contingents actif et a été l'un des initiateurs de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de 1994, puis l'un des premiers États à la ratifier en juillet 1995. Pour l'Ukraine, le sujet de notre discussion revêt donc une signification très concrète.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur le thème du débat ainsi que la résolution du Conseil sur la protection des protecteurs adoptée plus tôt dans la journée.

Les situations de conflit armé devenant de plus en plus instables, violentes et complexes, l'utilisation des technologies modernes pour aider les missions de maintien de la paix à remplir leur mandat et à se protéger devient plus pertinente que jamais.

Nulle mission ne peut réussir dans les environnements complexes d'aujourd'hui sans la capacité d'innover et d'utiliser efficacement la technologie, notamment les drones non armés, les radars, les capteurs et les capacités en matière de vision nocturne et de vol de nuit, entre autres.

Bien entendu, la technologie ne se substitue nécessairement pas à la présence humaine, mais elle peut permettre aux soldats et soldates de la paix de mieux s'acquitter de leur tâche.

Il est essentiel d'assurer une coopération efficace entre tous les acteurs concernés, notamment les pays fournisseurs de contingents, les pays hôtes et le Secrétariat, afin de réduire les écarts en matière de capacités et de promouvoir une utilisation responsable de la technologie dans les opérations de maintien de la paix.

Nous souhaitons également encourager les membres du Conseil à apporter tout leur soutien au Secrétariat et à s'engager plus activement pour garantir l'utilisation de technologies modernes appropriées dans les opérations de maintien de la paix à l'occasion de l'examen de la création ou du renouvellement des mandats. Nous pensons que tous les domaines clés du mandat – notamment la protection des civils, le maintien de l'ordre et le respect de l'état de droit, ainsi que la démarcation et la surveillance des frontières – bénéficieraient du déploiement de nouvelles technologies dans les missions de maintien de la paix.

Le renforcement des capacités de renseignement des opérations doit également être envisagé. À cet égard, l'Ukraine se félicite de la politique de renseignement en matière de maintien de la paix présentée par le Secrétariat en 2019 et considère qu'il est important de poursuivre les travaux pratiques visant à améliorer le renseignement des opérations de maintien de la paix, afin qu'elles disposent d'informations précises sur les éventuelles menaces terroristes pesant sur la mission ou les civils.

L'Ukraine se félicite de la décision de faire de la question de la technologie un thème transversal de la Conférence ministérielle onusienne de 2021 sur le maintien de la paix, qui doit se tenir à Séoul en décembre. Il est important de mener un débat franc et constructif sur la question en vue d'élaborer des recommandations précises

sur la manière de garantir une utilisation plus efficace des technologies dans les opérations de maintien de la paix.

Nous saluons également la stratégie relative à la transformation numérique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Ukraine partage pleinement les objectifs de la stratégie et espère que de nouveaux efforts seront déployés pour tirer pleinement parti du potentiel que représente l'utilisation des technologies actuelles dans les opérations de maintien de la paix.

La participation de l'Ukraine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'a pas cessé, même au plus fort de l'agression armée dont mon pays est actuellement victime. En outre, les Casques bleus ukrainiens sont déployés dans certains des environnements les plus difficiles et les plus périlleux, et continuent de jouer un rôle déterminant dans l'instauration de la paix dans les zones de conflit du monde entier.

L'Ukraine a toujours été un partenaire solide et fiable de l'ONU dans le cadre des activités de maintien de la paix, et restera son partenaire et pourvoyeur fidèle. Nous pensons que notre réussite collective en matière de maintien de la paix est fonction de toutes les parties prenantes qui jouent leur rôle respectif en faisant preuve d'un engagement sans faille.

Dans ce contexte, nous soutenons l'initiative du Partenariat des Nations Unies pour la technologie au service du maintien de la paix qui offre une occasion unique de renforcer l'appui au maintien de la paix des Nations Unies, en faisant appel à des capacités technologiques innovantes et adaptées aux besoins des opérations de paix pour veiller à ce que nous disposons de forces bien structurées, équipées et formées, prêtes à honorer efficacement leurs mandats difficiles.

Il est important d'explorer toutes les technologies de pointe et les meilleures pratiques disponibles pour contribuer à la protection des civils et du personnel des Nations Unies et rendre les missions de maintien de la paix plus sûres et de pouvoir les mener à bien.

**Annexe XXVI****Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Le monde a réalisé d'immenses progrès technologiques, mais il nous reste à déterminer comment tirer le meilleur parti de ces innovations pour faire face aux conflits et aux défis de notre époque. Les Émirats arabes unis sont convaincus que les technologies nouvelles et émergentes peuvent révolutionner les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et consolider la paix et la sécurité internationales. Il est donc impératif que le personnel des opérations de maintien de la paix sur le terrain ait accès aux outils technologiques dont il a besoin pour mener à bien ses missions.

L'accès facile aux technologies nouvelles et émergentes améliore la perception qu'ont les forces de maintien de la paix de la situation, leur donne la possibilité d'émettre des alertes avancées sur les difficultés qui se profilent et permettent de transmettre des données utiles pour la protection des femmes et des enfants. Des innovations comme les nouveaux matériaux synthétiques peuvent protéger ces forces contre les menaces ou les éléments, tandis que l'utilisation de nouvelles technologies énergétiques et de batteries améliorera l'efficacité et réduira l'empreinte carbone des opérations de maintien de la paix.

Les Émirats arabes unis ont été parmi les premiers pays au monde à adopter les nouvelles technologies, conscients des perspectives qu'elles offrent et des cadres à mettre en place pour réaliser pleinement leur potentiel. L'innovation sera l'une de nos priorités en tant que membres du Conseil de sécurité l'an prochain, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle de la technologie dans la médiation, la résolution des conflits, l'aide humanitaire et le maintien de la paix.

Dans cette optique, les Émirats arabes unis proposent les quatre recommandations suivantes :

- Premièrement, les forces de maintien de la paix doivent pouvoir utiliser les systèmes d'aéronefs non habités et les drones aériens pour la collecte de renseignements et la surveillance. En outre, ces aéronefs peuvent être utilisés pour donner une alerte avancée en cas de conflit ou de catastrophe naturelle, sans présenter de risque pour les personnes ni réaliser d'intervention directe susceptible de mettre des vies en danger. Pour ce faire, l'ONU doit répondre aux préoccupations légitimes des parties prenantes en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation de systèmes d'aéronefs non habités et de drones aériens afin d'améliorer l'efficacité des opérations de paix, comme le souligne le Secrétaire général dans sa Stratégie en matière de nouvelles technologies.
- Deuxièmement, l'utilisation des énergies renouvelables offre la possibilité d'atténuer les risques en matière de sécurité associés aux opérations de maintien de la paix. Actuellement, les missions de maintien de la paix s'appuient sur des convois de combustible diesel qui sont souvent amenés à franchir des lignes de front et à traverser des zones dangereuses. L'intégration de sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique des opérations de maintien de la paix réduirait ce risque. Les énergies renouvelables pourraient également présenter d'importants avantages, au premier rang desquels la réduction des dépenses de fonctionnement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de l'accès à l'énergie. Le soutien continu apporté par le Conseil de sécurité au processus visant à atteindre l'objectif fixé par l'ONU de faire passer la part des énergies renouvelables à 80 % d'ici à 2030 est essentiel. Ma

---

Mission permanente, en collaboration avec la Mission permanente de la Norvège et l'organisation Powering Peace, a organisé une discussion sur la façon dont les énergies renouvelables peuvent être intégrées dans les futures activités de maintien de la paix. Nous nous réjouissons de poursuivre cette importante conversation, notamment au sein du Conseil de sécurité, au cours de l'année prochaine.

- Enfin, la technologie doit être utilisée et développée dans le cadre d'une approche tenant compte des questions genre afin de mieux protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, car elles constituent un groupe particulièrement vulnérable en période de conflit et dans les situations consécutives à un conflit. La technologie et les données peuvent être utilisées pour améliorer la capacité des forces de maintien de la paix à cet égard. Ainsi, la technologie géospatiale permet de recenser les risques encourus par les populations vulnérables, notamment dans les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. De plus, la technologie des communications peut être utilisée pour le partage d'informations, l'établissement de rapports, la documentation des atteintes et la coordination des réponses aux crises.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que la technologie, bien utilisée, ouvrira de nombreuses portes aux opérations de paix. Nous nous engageons à œuvrer avec les États Membres et le système des Nations Unies au développement de nouvelles méthodes et de nouveaux outils susceptibles de nous aider à tirer le meilleur parti de l'utilisation des technologies modernes au profit du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

---